

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN,  
Le vingt-sept mai,**

Le Conseil Municipal s'est réuni au Zéphyr, sis rue du Tilleul à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 21 mai 2021 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le  
3 juin 2021*

-----

**PRÉSENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoint au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Étienne DELEPAUT, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZÉ, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORÉ, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE (pour les délibérations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 12, 18, 19, 22, 25, 28 et 31), Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, conseillères.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Fatima KARRAD, ayant donné procuration à Philippe SIBILLE  
Rafik BZIOUI, ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR,  
Anne-Charlotte DEMEULENAERE, ayant donné procuration à Ghislaine BUYCK pour les délibérations 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 29, 30 et 32

## **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2021

### **Monsieur Francis VERCAMER, Maire :**

1. Approbation du Compte Administratif 2020 - Détermination et affectation du résultat – budget principal
2. Approbation du Compte Administratif 2020 - Détermination et affectation du résultat – budget annexe Zéphyr
3. Approbation du Compte Administratif 2020 - Détermination et affectation du résultat – budget annexe Blanchisserie
4. Approbation du compte de gestion 2020 – budget principal
5. Approbation du compte de gestion 2020 – budget annexe Zéphyr
6. Approbation du compte de gestion 2020 – budget annexe Blanchisserie
7. Budget supplémentaire 2021 – budget principal
8. Budget supplémentaire 2021 – budget annexe Zéphyr
9. Clôture de budget 2020 – budget annexe la Blanchisserie

### **Monsieur Philippe SIBILLE, Adjoint aux solidarités entre les générations, à l'habitat, au logement et à la politique de la ville**

10. Nouveau Programme de Renouvellement Urbain – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ville / Métropole Européenne de Lille
11. Nouveau Programme de Renouvellement Urbain – Lionderie 3 baudets convention financière ville / Métropole Européenne de Lille

### **Madame Fabienne LEPERS, Adjointe à l'Education et à la Jeunesse :**

12. ALSH – Accueils de loisirs multi activités, séjours courts et sorties à la journée été 2021 et année 2022 – participation des familles
13. Restauration municipale scolaire et extrascolaire et accueils périscolaires 2021/2022 Modification de la participation des familles
14. Règlements intérieurs des structures d'accueil de loisirs
15. Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles des villes extérieures - intercommunalité

### **Monsieur Kamel MAHTOUR, Conseiller à la prévention jeunesse :**

16. Programme coachs d'insertion par le sport Agence Pour l'Education par Le Sport

### **Monsieur Jean-François LECLERCQ, Adjoint aux affaires culturelles, à l'animation et à la vie associative :**

17. Ecoles Municipales artistiques – participation des familles
18. Tarifs de la braderie brocante
19. Dispositif Coup de pouce à l'adhésion

### **Monsieur Saïd LAOUADI, Adjoint à la vie économique, à l'emploi, au commerce et à l'insertion**

20. Mise en place de coupons cadeaux valables dans les lieux de restauration

### **Monsieur Etienne DELEPAUT, Conseiller délégué spécial au sport et aux équipements sportifs :**

21. Association J'Hem Pêche – Modification de conventions

**Monsieur Laurent PASTOUR, Adjoint à l'aménagement, aux travaux, à la voirie et au numérique :**

22. Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de sport Delcourt
23. NPRU Lionderie 3 baudets Acquisition d'une partie de la parcelle AX 336
24. NPRU Lionderie 3 baudets Vente d'un terrain situé rue Foch à la société Notre Logis
25. NPRU Lionderie 3 baudets Vente d'un terrain rue Foch au bénéfice de la MEL
26. Vente d'un terrain situé rue Braquaval parcelle BA 861 et 863
27. Acquisition des parcelles cadastrées section AP 194 199 297 299 303 313 315 317
28. Taxe sur la publicité extérieure
29. Cession d'espace public en accompagnement de la rue racine

**Monsieur Jérôme MEERSEMAN, Conseiller délégué au commerce, à l'économie sociale et circulaire**

30. Règlement intérieur de la ferme Braquaval

**Madame Blandine LEPLAT, Adjointe à la gestion de proximité et à la qualité de ville :**

31. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers – Exercice 2018 – Métropole Européenne de Lille
32. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable – Exercice 2018 - Métropole Européenne de Lille

**Madame Anne DASSONVILLE, Adjointe à l'environnement, à la nature en ville, aux espaces naturels et aux aides au développement durable :**

33. Intégration d'aides financières pour le raccordement à l'assainissement collectif dans le cadre du développement durable – Mise en place du dispositif

---

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

---

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2021.....	6
Clôture du budget 2020 – budget annexe la Blanchisserie.....	6
Nouveau programme de renouvellement urbain – Convention de transfert de maîtrise d’ouvrage ville / Métropole européenne de Lille .....	6
Nouveau programme de renouvellement urbain – Lionderie 3 Baudets – Convention financière ville / Métropole européenne de Lille .....	6
Restauration municipale scolaire et extrascolaire, et accueils périscolaires 2021-2022 – Modification de la participation des familles.....	6
Règlements intérieurs des structures d’accueil et de loisirs.....	7
Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles des villes extérieures - Intercommunalité	7
Programme coachs d’insertion par le sport – Agence pour l’éducation par le sport .....	7
Ecoles municipales artistiques – participation des familles.....	7
Mise en place de coupons cadeaux valables dans les lieux de restauration .....	7
Association J’Hem Pêche – Modification des conventions .....	7
NPRU Lionderie 3 Baudets – Acquisition d’une partie de la parcelle AX 336 .....	7
NPRU Lionderie 3 Baudets – Vente d’un terrain situé rue Foch à la société Notre Logis .....	7
Vente d’un terrain situé rue Braquaval – Parcelle BA 861 ET 863 .....	7
Acquisition des parcelles cadastrées section AP 194, 199, 297, 299, 303, 313, 315, 317 .....	7
Cession d’espace public en accompagnement de la rue Racine.....	7
Règlement intérieur de la Ferme Braquaval .....	7
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement et de l’eau potable – Exercice 2018 – Métropole européenne de Lille .....	7
Approbation du Compte Administratif 2020 – Détermination et affectation du résultat – Budget principal.....	8
Approbation du Compte Administratif 2020 – Détermination et affectation du résultat – budget annexe Zéphyr .....	8
Approbation du Compte Administratif 2020 – Détermination et affectation du résultat – budget annexe Blanchisserie .....	8
Approbation du compte de gestion 2020 – budget principal .....	8
Approbation du compte de gestion 2020 – budget annexe Zéphyr .....	8
Approbation du compte de gestion 2020 – budget annexe Blanchisserie .....	8
Budget supplémentaire 2021 – budget principal.....	8
Budget supplémentaire 2021 – budget annexe Zéphyr.....	8
Budget supplémentaire 2021 – budget annexe la Blanchisserie .....	8
ALSH – Accueils de loisirs multi activités, séjours courts et sorties à la journée été 2021 et année 2022 – Participation des familles.....	21
Tarifs de la braderie brocante .....	22
Dispositif Coup de pouce à l’adhésion .....	23
Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de sport Delcourt .....	26
NPRU Lionderie 3 baudets – Vente d’un terrain rue Foch au bénéfice de la MEL.....	28
Taxe sur la publicité extérieure.....	30
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’élimination des déchets ménagers – Exercice 2018 – Métropole européenne de Lille .....	31
Intégration d’aides financières pour le raccordement à l’assainissement collectif dans le cadre du développement durable .....	35

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Si vous voulez bien vous installer... La séance est ouverte. Je demande à Clémentine NOUQUERET de bien vouloir faire l'appel.

*La séance est ouverte.*

*Mme Clémentine NOUQUERET procède à l'appel nominal.*

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Pour les procurations, il faut demander au secrétaire général ce qu'il a eu comme documents, parce qu'effectivement il y a eu des e-mails un peu dans tous les sens, et il est possible qu'il y ait eu des doubles procurations.

Il y a eu deux problèmes de procurations. Effectivement, il y a Anne-Charlotte DEMEULENAERE qui va arriver en retard et qui a donné sa procuration. Monsieur PLAISIER est-il dans le secteur ? C'était à Madame BUYCK, donc d'accord. Fatima KARRAD, *a priori*, c'est à Monsieur SIBILLE parce que j'ai l'e-mail. Moi, j'ai un papier avec mon nom, mais en fait c'est Monsieur SIBILLE parce que j'ai vu l'e-mail passé. C'est donc une erreur de transcription.

Je fais d'abord quelques annonces pour qu'éventuellement nous puissions avoir les derniers qui nous rejoignent. D'abord pour vous dire que nous avons eu Medhi CORNET qui nous est arrivé aux Espaces verts comme jardinier le 1<sup>er</sup> mai, Christian LEROUX, également le 1<sup>er</sup> mai, comme Jardinier saisonnier, Angéline SCHMIDT, comme référente sociale, le 11 mai.

En revanche, nous avons eu trois départs. Deux départs par mutation : Damien SÉVATHIAN, comme référent social au pôle Solidarité le 1<sup>er</sup> mai, et Benoît CZAPSKI qui va nous quitter le 31 mai. Vous savez, c'est le directeur-adjoint des Services techniques. Nous avons un troisième départ pour retraite. C'est Éric CATOIRE, que beaucoup connaissent ici puisqu'il a fait une carrière à rebondissements dans notre commune puisqu'il est parti, revenu. Il était notre chef de Police municipale et part en retraite le 1<sup>er</sup> juin. En fait, il est déjà parti physiquement pour prendre ses jours de congés auxquels il avait droit.

En mutation interne, vous avez Jonathan DELAPLACE qui est nommé chef d'équipe Jardinier depuis le 1<sup>er</sup> mai, et Jérémy GAMBEY qui est nommé officiellement chef de Police municipale à compter du 1<sup>er</sup> juin en remplacement d'Éric CATOIRE.

Malheureusement, nous avons quelques décès, et je voulais bien sûr présenter toutes nos condoléances à nos élus qui sont touchés parce que c'est leurs familles. Pierre-Albert DEMEULENAERE, qui est le frère d'Anne-Charlotte, conseillère municipale. Pierre-Albert est décédé le 19 avril. Notre collègue Rafik BZIOUI, lui aussi, a malheureusement perdu sa petite sœur en fin de semaine dernière. Je leur présente bien sûr, à tous deux, au nom de vous tous, toutes nos condoléances, toute notre amitié et notre soutien. Toutes nos pensées accompagnent bien sûr leurs familles.

Sans transition, quelques événements organisés dans le respect, bien sûr, des gestes barrières. Tout d'abord, il y a eu 1 185 inscrits à l'édition d'Oxyg'Hem 2021 connecté. Je dois d'ailleurs féliciter tous ceux qui ont pu se creuser la tête pour faire une nouvelle formule d'Oxyg'Hem pour respecter les gestes barrières et pour faire face à la crise, tout en permettant à chacun de participer. C'est un peu nouveau. C'était sympa. Il y a eu pas mal de participants, beaucoup plus que nous le pensions, d'ailleurs. En effet, nous avons pensé que nous n'en aurions de 3 ou 400, et il y en a eu plus de 1 000. Il y a eu de la marche à pied, de la course, de la marche nordique... Bravo et merci à tous ceux qui y ont participé, qu'ils soient élus ou non, Hémois ou non, puisqu'il y a eu des participants du monde entier. Certes, beaucoup à Hem, mais aussi beaucoup ailleurs dans le monde. Samedi 29 mai, à 14 heures, c'est la Journée Prévention organisée par le service Jeunesse pour sensibiliser les jeunes aux mesures de sécurité et aux dangers des rodéos urbains sur le Mail Dunant. C'est une opération un peu nouvelle, mais qui est importante, parce que vous savez qu'aux beaux jours nous avons malheureusement – comme dans toutes les communes de France et de Navarre – des problèmes de rodéos urbains, dès qu'il fait un peu meilleur. Cette journée vise donc à leur rappeler les dangers de ces rodéos. Le 6 juin, le concert de l'Ensemble des saxophones des Hauts-de-France, à 11 heures, dans cette salle-ci, au Zéphyr. À partir du 8 juin,

c'est l'ouverture des réservations pour la braderie d'Hem pour les riverains et, à compter du 15 juin, pour les Hémois. Vous avez une délibération, dans le Conseil, avec un petit diaporama qui vous précise les éléments. Le 11 juin, inauguration de la Ferme Braquaval à 17 h 30, dont je vous rappelle qu'elle est rue Braquaval. Les 11 et 12 juin, tournoi de foot organisé par le service Jeunesse et l'AJTF (inscription auprès de l'AJTF). Le 13 juin, c'est le marché Zéro Déchet. Vous êtes invités à faire vos achats avec vos contenants. Le 18 juin, ce sera la cérémonie de l'Appel du 18 juin à la Stèle de Gaulle, à 18 heures. Le 19 juin, représentation de l'aventure *La soirée des supers*, ici-même, au Zéphyr, à 18 heures. Le 25 juin, dans le cadre de XU Expérience, le spectacle de danse hip-hop avec les French Wings, Hémix et N'Didance au Zéphyr, à 20 heures. Le samedi 26 juin, la fête de la musique en vélo avec le Hem Bike Tour, sur la Grand-Place, avec animations de 15 heures à 21 heures, avec parade à vélo et en musique dans tous les quartiers, parade d'enfants et nombreuses animations et concerts pour cette Fête de la Musique un peu décalée au samedi. Il y aura également le concert de l'EOH, qui nous revient après cette période de crise sanitaire, ici même et gratuit, bien sûr, dans cette salle, à 18 heures. Enfin, le mercredi 30, restitution des Assises de la Jeunesse, en partenariat avec les collèges, les associations et centres sociaux de Hem.

Je vous rappelle que, jusqu'au 30 juin, les citoyens ont la possibilité de déposer des projets dans le cadre du budget participatif.

Enfin, dernière information que vous connaissez sûrement puisque beaucoup d'entre vous se sont déjà inscrits pour ces deux événements : les élections régionales et départementales, les 20 et 27 juin 2021. Je rappelle qu'il y a beaucoup de changements dans les bureaux puisque, comme il y a double élections, certains bureaux de vote n'étaient pas adaptés aux gestes barrières et aux distanciations sociales demandées. Il y a donc eu pas mal de changements dans les bureaux de vote, et nous allons bien sûr prévenir les électeurs en la matière. Nous recherchons toujours des volontaires pour tenir les bureaux de vote parce que, pour l'instant, nous avons un nombre relativement restreint qui oblige ceux qui y sont à y rester quasiment toute la journée. Ce qui serait bien, c'est de pouvoir faire des rotations.

Le prochain Conseil municipal a lieu le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021. Nous vous dirons à quel endroit, en fonction des données sanitaires que nous aurons.

Je vous propose de passer maintenant aux votes bloqués. La Conférence des présidents s'est réunie hier soir. Elle propose de bloquer les délibérations suivantes :

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021**

**CLOTURE DU BUDGET 2020 - BUDGET ANNEXE LA BLANCHISSERIE**

**NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE VILLE / METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

**NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN - LIONDERIE 3 BAUDETS - CONVENTION FINANCIERE VILLE / METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

**RESTAURATION MUNICIPALE SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE, ET ACCUEILS PERISCOLAIRES 2021-2022 - MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES**

**REGLEMENTS INTERIEURS DES STRUCTURES D'ACCEUIL ET DE LOISIRS**

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DES VILLES EXTERIEURES - INTERCOMMUNALITE**

**PROGRAMME COACHS D'INSERTION PAR LE SPORT - AGENCE POUR L'EDUCATION PAR LE SPORT**

**ECOLES MUNICIPALES ARTISTIQUES - PARTICIPATION DES FAMILLES**

**MISE EN PLACE DE COUPONS CADEAUX VALABLES DANS LES LIEUX DE RESTAURATION**

**ASSOCIATION J'HEM PECHE - MODIFICATION DES CONVENTIONS**

**NPRU LIONDERIE 3 BAUDETS - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AX 336**

**NPRU LIONDERIE 3 BAUDETS - VENTE D'UN TERRAIN SITUE RUE FOCH A LA SOCIETE NOTRE LOGIS**

**VENTE D'UN TERRAIN SITUE RUE BRAQUAVAL - PARCELLE BA 861 ET 863**

**ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AP 194, 199, 297, 299, 303, 313, 315, 317**

**CESSION D'ESPACE PUBLIC EN ACCOMPAGNEMENT DE LA RUE RACINE**

**REGLEMENT INTERIEUR DE LA FERME BRAQUAVAL**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2018 - METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 avril 2021
- 9. Clôture du budget 2020 – budget annexe la Blanchisserie
- 10. Nouveau Programme de Renouvellement Urbain – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville / Métropole européenne de Lille
- 11. Nouveau Programme de Renouvellement Urbain – Lionderie 3 Baudets – Convention financière Ville / Métropole européenne de Lille
- 13. Restauration municipale scolaire et extrascolaires, et accueils périscolaires 2021-2022 – Modification de la participation des familles
- 14. Règlements intérieurs des structures d'accueil de loisirs
- 15. Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles des villes extérieures - Intercommunalité
- 16. Programme coachs d'insertion par le sport – Agence pour l'Éducation par le Sport

- 17. Écoles municipales artistiques – participation des familles
- 20. Mise en place de coupons cadeaux valables dans les lieux de restauration
- 21. Association J’Hem Pêche – Modification de conventions
- 23. NPRU Lionderie 3 Baudets – Acquisition d’une partie de la parcelle AX 336
- 24. NPRU Lionderie 3 Baudets – Vente d’un terrain situé rue Foch à la société Notre Logis
- 26. Vente d’un terrain situé rue Braquaval, parcelles BA 861 et 863
- 27. Acquisition des parcelles cadastrées section AP 194, 199, 297, 299, 303, 313, 315 et 317
- 29. Cession d’espace public en accompagnement de la rue Racine
- 30. Règlement intérieur de la ferme Braquaval
- 32. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement et de l’eau potable – exercice 2018 – Métropole européenne de Lille

Je les résume par le biais des numéros, les délibérations proposées en vote bloqué. D’abord, l’approbation du procès-verbal, puis les 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 29, 30 et 32.

Y a-t-il des remarques sur ces délibérations ? Nous pouvons passer au vote. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstentions ? ... *A priori*, elles sont adoptées à l’unanimité.

*Le procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2021 est adopté à l’unanimité.*

*Les délibérations 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 29, 30 et 32 sont adoptées à l’unanimité.*

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE ZEPHYR**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE BLANCHISSERIE**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE ZEPHYR**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE BLANCHISSERIE**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – BUDGET ANNEXE ZEPHYR**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – BUDGET ANNEXE LA BLANCHISSERIE**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Nous passons maintenant aux délibérations qui vont être débattues. Le diaporama que nous allons vous diffuser présente les délibérations 1 à 8 de ce Conseil municipal,



c'est-à-dire les comptes administratifs, les comptes de gestion et affectations du résultat de la Ville et de ses établissements rattachés, ainsi que les budgets supplémentaires de la Ville et du Zéphyr.

Tout d'abord, les comptes administratifs et de gestion, qui sont – je vous le rappelle – rigoureusement identiques. C'est la photographie, au 31 décembre dernier, des comptes de la Ville et des établissements rattachés.

Le résultat du compte administratif du budget principal de la Ville présente un excédent cumulé de 7 276 648 euros. Cette année 2020, marquée par la crise de la Covid, bénéficie d'un excédent de fonctionnement particulier de plus de 5 460 000 euros dû à l'annulation de nombreuses actions et animations. Elle est marquée également par un retard dans l'exécution des investissements, et donc un report de crédit sur les années suivantes de plus de 9 760 000 euros.

Les recettes d'investissements ont été particulièrement importantes en 2020, preuve si besoin d'un excellent travail de recherche de financements par notre service Finances.

Le budget annexe de la Blanchisserie n'ayant eu aucun mouvement financier, il est strictement identique à celui de l'an passé. À noter que la délibération 9 que nous venons d'adopter va clôturer ce budget devenu inutile. L'excédent sera réinjecté dans les comptes dès que le Trésor Public nous aura donné le feu vert.

L'arrêt total des activités culturelles et l'interdiction d'ouverture des salles de spectacles ont été très pénalisants pour le Zéphyr. En plein développement, notre équipement s'est vu stoppé dans son élan et devra relancer sa communication et sa programmation. Si son budget présente un excédent, c'est parce que la Ville a versé les subventions couvrant les frais fixes (salaires, assurances, énergies) ou mêmes animations gratuites du début d'année 2020. Nous espérions que l'année 2020 soit l'année où les coûts d'acquisition des spectacles soient couverts par les recettes de vente de billets. Malheureusement, la crise ne permettra pas cette réalisation.

La caisse des écoles n'a eu aucun mouvement. Ce budget sera également clôturé dès que possible puisque la structure a été remplacée par une structure de concertation, votée lors d'un précédent Conseil municipal.

Enfin, le CCAS présente un résultat cumulé d'un peu plus de 724 000 euros provenant d'un excédent d'investissement s'accroissant chaque année des dotations aux amortissements des investissements passés, l'excédent de fonctionnement cumulé étant arrêté à 161 128 euros.

En conclusion, sur ces différents comptes, nous pouvons retenir que la Covid-2019 a perturbé grandement l'activité de la Ville et de ses établissements. Cette perturbation a entraîné des excédents plus élevés que les années précédentes, dont le résultat était également bon et s'ajoutant, d'ailleurs, aux cumuls antérieurs. Par ailleurs, nous pouvons constater une consolidation des bases fiscales grâce à notre attractivité ainsi que l'application de notre principe de prudence, notamment concernant les recettes.

En investissements, les reports restent importants malgré des excédents antérieurs atténués.

Ces bons résultats vont nous permettre d'affecter les excédents aux différentes politiques que nous avons déterminées : plan de relance, renouvellement urbain, offre nouvelle de services publics, complétude de projets d'investissements et, bien sûr, quelques crédits à réinscrire pour des actions décidées en 2020 et non réalisées.

Quelques constats peuvent être faits. La part de la masse salariale progresse, hors police intercommunale portée par le budget de la Ville, la masse salariale augmente de plus d'un point. L'augmentation du nombre d'animateurs, les agents de prévention de terrain ainsi que les évolutions de carrières en sont une des raisons.

Au niveau associatif, nous retrouvons la baisse proposée par nos associations partenaires n'ayant pas eu la possibilité de réaliser leurs actions pour cause de Covid. La ville de Hem n'a plus aucun endettement depuis 2018 grâce à un effort constant pour son extinction. Cette politique nous a permis d'économiser sur le paiement des intérêts et de réinvestir ces sommes dans nos politiques publiques. Elle nous permet également de garder une capacité d'endettement intacte pour le cas où la Ville aurait à faire face à de gros investissements.

Je vous laisse comparer les ratios de gestion de la Ville avec les moyennes nationales de la strate. Comme vous le constatez, la ville de Hem, malgré sa police intercommunale, présente des dépenses réelles par habitant à un niveau inférieur à celui de la strate, aussi parce que ces recettes sont plus faibles que le niveau de la strate.

Passons à l'affectation des résultats et aux budgets supplémentaires correspondants. D'abord, le budget principal s'équilibre à 7 317 648 euros en fonctionnement, et 15 740 485 euros en investissements. Dans ce tableau représentant la page 11 du document que vous avez dans vos annexes de l'Ordre du jour du Conseil, vous retrouvez les grandes masses des résultats à reporter et des crédits ouverts en complément du budget primitif :

- 544 951 euros de nouvelles dépenses de fonctionnement (hors Covid et plan de relance),
- 161 880 euros de provisions, pour faire face à une éventuelle nouvelle vague de Covid,
- 625 817 euros pour le plan de relance en fonctionnement,
- 120 000 euros de subvention au budget annexe du Zéphyr,
- 5 633 190 euros de dépenses d'investissements hors plan de relance,
- 190 810 euros de dépenses d'investissements du plan de relance.

Avec les 816 627 euros du crédit inscrit au budget supplémentaire, le plan de relance total atteindra 1 135 977 euros pour 2021, soit plus que ce qui avait été envisagé au mois de février.

Les actions définies selon les quatre axes de la délibération du mois de février ont été réévaluées et adaptées afin de poursuivre notre action de soutien à la population, aux associations ou aux commerces, mais aussi à la relance de l'animation et de l'activité sur notre territoire, notamment auprès des jeunes, et participer ainsi à la prévention. Ce plan de relance intègre également des opérations prévues, qui peuvent être réalisées plus rapidement.

Quelques exemples significatifs d'actions menées dans le plan de relance, notamment sur l'insertion et l'emploi, avec 30 000 euros supplémentaires pour accompagner un public ciblé (notamment des chômeurs de fin de droits) ; 94 800 euros pour aménager nos cours d'écoles, en particulier celles de de Lattre de Tassigny ou de Saint-Exupéry qui seront végétalisées, rafraîchies et plus mixtes. Nous y retrouvons également 31 876 euros pour le report des classes de découverte, pour lequel nous attendons toujours le feu vert de l'Éducation nationale, l'élargissement des lieux de captation, actions expérimentales dans le cadre de PIA Jeunesse ou la création des coachs d'insertion par le sport, en intercommunalité avec Roubaix, Croix et Lys-lez-Lannoy, qui a d'ailleurs fait l'objet de la délibération numéro 16 qui vient d'être adoptée.

La jeunesse est un atout pour notre ville. C'est pourquoi nous menons de nombreuses actions à leur profit : temps d'éducation, d'animation ou de formation. Les animations d'été sont nécessaires après les périodes de confinements. Certaines sont ouvertes aux familles, d'autres aux plus jeunes. L'essentiel est de sensibiliser et d'aider les Hémois à réinvestir le milieu associatif et les clubs pour les disciplines culturelles ou sportives ; réhabituer à vivre ensemble en créant des lieux de convivialité et de rassemblements ; les aider à s'identifier à la Ville par des compétitions où ils représentent la Ville tant au niveau local qu'au niveau national, voire international. C'est notamment le cas avec le E-sport que nous souhaitons encourager.

Enfin, le plan de relance poursuit son action d'aide aux particuliers en accélérant les politiques publiques de transition énergétique ou environnementale. Le plan de relance crée des conditions de

partenariat avec les commerçants de la ville éprouvés par le confinement, notamment les bars et restaurants, mais aussi l'ensemble du tissu commercial hémiois. Des opérations commerciales sont programmées à intervalles réguliers, en concertation avec les acteurs économiques. Depuis le 19 mai, la Ville a accompagné les restaurateurs dans la reprise de leur activité avec la mise à disposition du domaine public pour l'installation de terrasses.

En complément du plan de relance, le BS 2021 comprend quelques dépenses d'ajustement de fonctionnement et, bien sûr, les dépenses d'investissements. Les ALSH vont intégrer un centre linguistique anglais, dont les crédits augmentent de 7 000 euros pour des journées de déplacements extérieurs au sol hémiois. Aller en Grande-Bretagne paraît compromis à ce jour. Une destination en France, avec des empreintes anglo-saxonnes liées à la culture et l'histoire, est envisagée. Nous profitons de l'excédent exceptionnel pour accélérer le plan numérique à l'école. Nous poursuivons l'installation des capteurs de CO<sub>2</sub> dans les locaux scolaires, mais également dans les locaux accueillant du public.

La vidéoprotection est boostée par l'implantation de caméras supplémentaires et l'acquisition de logiciels de recherche d'images simplifiant les enquêtes judiciaires. Une journée de prévention de rodéo urbain – dont je vous ai parlé en introduction – aura lieu ce samedi afin de rappeler les dangers de ces pratiques. La police municipale passera à une activité de 7 jours sur 7 à compter de juillet. Les crédits d'équipement des policiers supplémentaires sont donc inscrits à ce budget.

Les crédits nécessaires à la construction de la nouvelle école Jules Ferry, à la réhabilitation de l'école La Fontaine, à l'équipement Petite Enfance, en lien avec le centre social Saint-Exupéry, sont prévus. Sauf augmentation des matières premières dues à la crise, ces équipements sont entièrement financés. Une étude sur le bâti de l'école Jules Ferry actuelle, sur son devenir et son usage, va pouvoir démarrer sous le pilotage de Clémentine NOUQUERET, en lien avec les élus délégués concernés. Je rappelle que l'idée est d'en faire un espace de projets à définir, espace à la fois professionnel et culturel, un lieu de formation, un lieu d'oralité en lien avec le Théâtre de l'Aventure.

Le contrat Enfance-Jeunesse étant en fin de cycle, la CAF a décidé de lui substituer une convention territoriale globale. Des crédits d'étude sont destinés à nous aider à la contractualisation avec la CAF. Par ailleurs, dans le cadre de la transformation du centre commercial Schweitzer, une enquête sociale sera réalisée dans les quartiers Hauts-Champs et Longchamp afin d'actualiser les données sur le mode de vie des habitants, leurs habitudes de consommation et de déplacement.

Enfin, la Ville va réaliser une étude de faisabilité d'une cuisine centrale. Celle-ci pourra déterminer les contraintes, les intercommunalités, les champs d'intervention ou l'approvisionnement local possible afin de nous permettre de nous positionner sur ce projet.

En matière de Petite Enfance, outre le site Bournazel dans le cadre du PNRU que j'ai exposé juste avant, la Maison de la Petite Enfance va s'agrandir sur son espace après la délocalisation de la PMI à côté de la médecine scolaire, dans le site diligent (délocalisation, bien sûr, en lien avec le Département). Le nombre de lits va augmenter afin de proposer une offre de services complémentaire aux familles. Avec cette croissance de douze lits, et celle du site Bournazel (deux lits), la Ville aura atteint son projet d'augmenter de 20 % l'offre de garde Petite Enfance sur son territoire, tel que notre équipe l'avait promis.

Début juin, le nouveau portail Familles verra le jour. Les crédits sont prévus pour la formation des usagers et l'accompagnement des agents à la correction des bugs éventuels constatés. Par ailleurs, la Ville va continuer à mettre aux normes son site Internet pour répondre à l'accessibilité obligatoire. Enfin, un plan de formation est en cours de création avec les délégués du personnel. Une enveloppe de 50 000 euros complémentaires aux 50 000 euros déjà votés est prévue à ce budget supplémentaire.

Dans le cadre de notre volonté à faire adhérer l'ensemble des Hémois à notre identité communale, à connaître l'évolution démographique, patrimoniale ou historique de la population et de ses

équipements, la municipalité a décidé de créer une Maison d'histoire locale qui rassemblera images, vidéos, objets ou documents relayant les faits passés et personnages historiques. Des crédits spécifiques sont prévus pour le matériel d'exposition et de projection. Par ailleurs, l'école municipale de musique ouvre une section d'éveil musical avec son nouveau directeur. La Ville acquerra les instruments de musique nécessaires à cette nouvelle offre de service.

Les illuminations de Noël de la Ville ont été acquises par tranches, au fur et à mesure des années. Les premiers matériels acquis commencent à s'user et restent énergivores. La Ville commence une réactualisation de ses illuminations tout en élargissant les périmètres de fêtes très sollicitées par les habitants. Certains matériels seront réparés, d'autres nouvellement acquis.

Enfin, le BS 2021 comporte des crédits destinés à poursuivre l'aménagement et la sanctuarisation des espaces naturels situés entre le RN 700 et Forest-sur-Marque, d'abord en poursuivant l'accessibilité du site en cas d'inondation, mais aussi en rachetant les espaces non construits de l'ex site SIH.

Le budget supplémentaire du Zéphyr reprend les résultats 2020 et les subventions prévues dans le BS du budget principal. Il s'équilibre à 250 413 euros en fonctionnement et 261 890 euros en investissements. Nous y retrouvons les 120 000 euros de subventions complémentaires prévues au budget supplémentaire, ainsi que les 50 000 euros du plan de relance en recettes de fonctionnement, et 188 163 euros de nouvelles dépenses d'investissements. Ces dépenses sont affectées à la relance des spectacles, notamment les spectacles gratuits au profit des Hémois afin de relancer la fréquentation du Zéphyr – dont je vous ai énoncé les dates tout à l'heure –, quelques matériels électriques, mais surtout la création immédiate du poste de transformation électrique prévue dans le futur complexe, place Zéphyr, mais réalisé dès maintenant afin d'éviter toute coupure de courant intempestive pendant les spectacles faute de puissance électrique suffisante.

Je termine sur cette affiche, qui annonce la nouvelle saison du Zéphyr. Cette affiche donne des perspectives, au même titre que les comptes de la Ville qui, parce qu'ils sont sains, offrent eux aussi des perspectives sur des actions et réalisations de la commune dans les mois qui viennent.

Je vous remercie, et je vous donne la parole si vous la souhaitez. Madame CHOUÏA.

**Mme Karima CHOUÏA :** Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, je profite de votre présentation pour saluer le travail fourni par les services de la Ville. Vous l'avez dit au départ, mais cela nous présente une photographie d'où nous en sommes en matière financière.

La lecture d'un compte administratif est toujours intéressante car elle retrace la façon dont les dépenses et les recettes ont été réalisées à partir du budget primitif. Nous pourrions estimer que ce n'est qu'un document technique mais, au final, il est hautement politique. C'est en effet dans ce document que nous percevons le niveau de sincérité du budget primitif que nous avons voté, et ce que la majorité a finalement décidé de faire ou non.

Je ne vais pas revenir sur les chiffres de tout ce que vous nous avez expliqué. Nous avons un autofinancement important sur la Ville, un endettement nul. Beaucoup de collectivités aimeraient avoir nos indicateurs. Cela nous a donné, sans nul doute, des capacités financières suffisantes pour aborder la crise que nous venons de vivre, et financer une relance économique et sociale nécessaire sans rencontrer de difficultés majeures.

Le compte administratif se traduit par un résultat de plus de 7 millions d'euros. Nous avons tous bien noté que la crise sanitaire a entraîné, de fait, une baisse de certaines dépenses par l'annulation d'événements, la non réalisation d'activités ou la fermeture de plusieurs équipements, culturels principalement.

La sortie de crise sanitaire, que nous espérons tous, doit aujourd'hui donner lieu à une dynamique de projets et d'activités qui sera un défi à gérer pour les semaines et les mois à venir. Au niveau

investissements, quelques réalisations ont pu être faites bien que la période ait été marquée par la séquence de confinement et les difficultés souvent rencontrées par les entreprises. Si besoin, cela souligne une fois encore le rôle économique des collectivités locales, en plus de la solidarité avec les habitants, dans le soutien de la marche économique du pays, et donc de l'emploi.

Il est de notre devoir de réfléchir aux façons de retrouver certains équilibres fondamentaux, économiques, environnementaux et humains. Pour moi, cela passe par la promotion et le soutien déterminé, durable et stratégique, à une économie verte et solidaire. Une économie qui produit des emplois non délocalisables – j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises – qui, comme je l'ai dit plus haut, représente et fait apparaître les choix politiques de votre majorité.

Il y a des choix avec lesquels je me retrouve. Celui de ne pas toucher à la fiscalité, de ne pas augmenter les impôts fonciers. J'espère que cela perdurera, même lorsque notre capacité d'autofinancement ne sera plus la même, au regard de l'utilisation des fonds pour les projets NPRU, par exemple. Celui de maintenir des investissements malgré la crise Covid. Je souhaite que ce choix permette de soutenir l'économie locale. Celui de soutenir financièrement l'ensemble des familles hémoyennes sans critère de ressources pour l'inscription des enfants et des jeunes aux activités. Celui de transformer les cours d'écoles en îlots de fraîcheur et de les rendre plus mixtes pour habituer les enfants au partage de l'espace public dès le plus jeune âge. Celui de maintenir un soutien aux associations, qui sont des acteurs essentiels du vivre ensemble, et pour lesquelles nous pourrions peut-être revoir une manière d'accompagner lesancements d'initiatives nouvelles comme nous avons pu le voir en cette période de Covid. Il me semble important aussi de soutenir les associations culturelles qui ont fait face à un arrêt inédit, quasi-total de leur activité, tout comme celles qui œuvrent pour les personnes les plus précaires et qui nous alertent sur une dégradation des conditions de vie des plus démunis et l'urgence de leur donner les moyens d'agir sur le terrain.

Mais, vous le savez aussi, je n'adhère pas à certains de vos choix, et j'aurais même procédé différemment. Déjà, le choix d'installer et de déployer plus de caméras de vidéosurveillance. Les moyens humains (police municipale et éducateurs spécialisés) doivent primer sur la technologie, qui a un coût non négligeable et dont le succès dans la lutte contre la délinquance est loin d'être avéré. Les Hémoyennes veulent de la tranquillité publique, c'est un fait. Doit-elle passer par le déploiement des caméras ? C'est une autre histoire. Celui de l'ambition relative face aux défis climatiques majeurs qui nous attendent. Ce mandat est décisif en la matière. L'écologie plus tard, c'est l'écologie trop tard. Alors, j'aurais fait différemment en regardant à ce que chaque euro dépensé par la Ville puisse être évalué au regard de son impact sur le climat ; de nous assurer que l'ensemble des dépenses concourent justement à limiter l'impact carbone de la Ville ; nous adapter au changement climatique. La maison brûle, nous le savons [plus de son]. La maison brûle, nous en sommes d'accord, mais il ne suffit plus de le déplorer. Après la période écoulée, plus que jamais, la Ville doit être bienveillante envers les populations fragilisées, assurer la bonne santé des concitoyens en œuvrant pour une bonne qualité de l'air, et permettre à chacun d'accéder à des espaces de nature et de respiration.

Soyons clairs, je vais réexpliquer mes votes de ce soir, mais vous en avez l'habitude aujourd'hui. Je vais m'abstenir sur tous les comptes administratifs en raison du propos que je viens de tenir. Il y a des choix que je partage, et d'autres non. Je voterai les actes techniques et le compte de gestion. Je m'abstiendrai également sur les budgets supplémentaires.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Madame LOUCHART.

**Mme. Mathilde LOUCHART :** Merci. Dans une ville comme la nôtre, qui est particulièrement marquée par la pauvreté, nous aurions pu craindre que la crise de la Covid impacte lourdement les finances de la Ville en tentant d'amortir les effets sur les plus fragiles. À Hem, ce n'est pas le cas. Au contraire, le résultat du budget 2020 affiche un excédent de fonctionnement très important, de plus de 5 millions et, cumulé avec les économies réalisées ces dernières années, nous pouvons dire que Hem s'est constitué un joli bas de laine.

Une partie de cet excédent est réaffecté pour financer le plan de relance, à hauteur d'environ 800 000 euros. Ce montant paraît finalement très mesuré au regard des millions d'euros qui ont été économisés par ailleurs. Le montant global du plan de relance, d'ailleurs, est un peu faussé puisqu'il y a une grande part, que nous avons votée en février, qui était consacrée à des animations qui n'ont pas pu avoir lieu.

Vous le savez, nous en avons déjà débattu lors de la présentation du plan de relance, nous aurions aimé y retrouver des mesures de solidarité plus fortes pour aider les ménages qui se trouvent en difficulté, ou les associations pour lesquelles, parfois, les difficultés pèsent très lourd. Cela dit, dans ce plan de relance, dans ce budget supplémentaire en tout cas, nous sommes favorables aux mesures qui sont proposées, tant pour la jeunesse, les familles, les commerçants, les chômeurs, la culture... Nous soutenons toutes les mesures qui sont évoquées dans le plan de relance.

Après, il y a une autre partie du budget qui sert à financer des investissements. C'est l'occasion pour moi de faire un petit aparté en parlant du programme NPRU parce que, nous l'avons vu, les travaux ont démarré. C'est l'occasion de réagir parce que nous avons été nombreux à réagir en voyant la destruction d'arbres remarquables sur les chantiers de construction. Du coup, comme cela nous fait réagir, c'est l'occasion d'en parler. Nous nous disions que, comme cela se pratique dans d'autres villes, nous aimerions vous proposer de réfléchir à des mesures de conservation des arbres dans les projets d'aménagement. Nous savons que les arbres n'ont pas qu'un rôle d'ornement dans nos villes, et certains sujets remarquables par leur grand âge méritent que nous y apportions une attention particulière. Alors nous aimerions vous proposer de travailler ensemble pour le prochain Conseil, avec les élus de l'Environnement, s'ils le souhaitent, pour vous proposer un moratoire sur ce sujet-là parce que nous pensons qu'il est possible de réaliser de beaux projets tout en préservant l'environnement.

Sur la suite du budget, je vais laisser Monsieur DUPONT compléter.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Monsieur DUPONT.

**M. Jacques DUPONT :** Je vais surtout m'attacher à parler sur la partie des investissements. Mais, avant, je suis obligé de commencer mon intervention en regrettant les conditions dans lesquelles nous avons pu préparer ce Conseil. Une fois encore, nous n'avons pu disposer que de documents incomplets et fournis à la dernière minute. Ainsi, nous n'avons pas eu connaissance de la maquette du budget général sous prétexte qu'il fait 140 pages.

Ce soir, nous allons donc en fait voter un budget qui ne nous a pas été montré, et que, finalement, nous n'avons même pas pu lire. Pour autant, nous avons une vision saine de la démocratie et, même s'il est compliqué d'être constructifs dans ces conditions, je pense qu'une opposition sans proposition n'est qu'un mouvement d'humeur, et cela ne sert à rien. C'est donc dans un esprit constructif que je ferai les différentes remarques et propositions.

D'abord sur le budget annexe du Zéphyr, dont vous nous avez présenté quelques chiffres sous forme de tableau. Je remarque que le Zéphyr bénéficiera cette année de 170 000 euros de subventions exceptionnelles en plus de la subvention ordinaire. Au total, même quand l'exploitation n'est pas déficitaire, nous savons que 700 000 euros est le prix à payer chaque année pour que vous puissiez nous présenter un budget à l'équilibre. Vous dites souvent que la culture a un coût. Je suis d'accord avec vous, mais je rappelle ici que le montant engagé nous impose un devoir : celui d'en faire bénéficier en priorité tous les Hémois plutôt qu'utiliser cet endroit, comme souvent, pour la promotion extérieure de la ville.

Puisque je parle de budget annexe, je suis étonné qu'il ne nous ait pas été présenté un budget annexe de la ferme Braquaval. Je voudrais rappeler que, lors du Conseil municipal du 27 juin 2019, a été voté le principe de la création de l'aménagement d'un parc dédié à l'économie sociale et solidaire. La délibération s'intitule « Ferme Braquaval, création d'un budget annexe ». Le budget était prévu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Aujourd'hui, deux ans après pas de budget annexe et, si j'en crois votre estimation, 5 millions dépensés sans contrôle du Conseil municipal et, finalement, sans transparence.

Par ailleurs, je rappelle le désaccord de Hem Demain à propos de certains compléments budgétaires prévus. Sur la vidéoprotection, nous n'avons toujours pas eu communication des chiffres sur la délinquance avant et après la pose des caméras de la ville. Je pense que, si les résultats étaient probants, nous les aurions. Sur votre musée, sur la base de pêche et de loisirs, nous en avons déjà parlé, c'est quand même pour un total de 400 000 euros.

Enfin, nous constatons qu'il y a plus de 100 000 euros de frais d'études et d'enquêtes budgétés cette année. C'est un signe de vitalité dont nous nous réjouissons. Nous espérons que ces prestations seront effectuées dans un esprit de dialogue et de concertation. Je passe sur l'étude de plan d'aménagement Tribonerie 2 pour 3 000 euros, qui n'est sûrement seulement qu'un projet de dépense. Pour les études de la modernisation de la salle des fêtes, le devenir de l'ancienne école Jules Ferry, l'étude et la faisabilité de la création d'une cuisine centrale en régie, nous approuvons d'autant plus ces initiatives qu'elles figuraient dans notre programme. Nous souhaitons même contribuer à ces travaux en y apportant les idées résultant des concertations que nous avons pu mener depuis un an et demi sur ces différents sujets. Parlons ensemble de centre de formation, de médiathèque à la taille de la ville, de maison des associations, de coworking, d'une maison de l'écologie et du zéro déchet, de votre maison de l'histoire hémoise, etc. Nous sommes à votre disposition. Nous pensons qu'en plus vous pourriez prévoir une étude, et même une concertation, sur le presbytère dont l'avenir inquiète beaucoup les riverains. Le principe est que nous aimerions que la concertation avec vous, avec les habitants et avec les associations, puisse avoir lieu en amont des conclusions de ces études et avant que toute décision ou arbitrage puisse être posé.

Merci.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci Monsieur DUPONT. Qui veut prendre encore la parole ? ... Jean-François LECLERC.

**M. Jean-François LECLERC :** Merci Monsieur le Maire. Je voulais répondre, tout d'abord, à Karima CHOUIA concernant l'aide au soutien aux associations, notamment culturelles. Effectivement, à titre personnel, je les ai rencontrées durant cette période de crise – et je les rencontre encore régulièrement – et je peux vous assurer que nous les soutenons. Nous n'avons pas baissé nos subventions sur l'année dernière. Je fais un point régulièrement avec elles et je peux vous dire qu'aujourd'hui, en ce qui me concerne et en ce qui concerne les associations dont je suis service pilote, aucune d'entre elles n'a de difficulté particulière. Je reste bien évidemment attentif. À la prochaine rentrée, 2021-2022, nous referons un point avec elles, notamment à l'issue de la mise en place du dispositif coup de pouce à l'adhésion pour voir comment les choses évolueront pour la prochaine rentrée.

Monsieur DUPONT, concernant le Zéphyr, effectivement, vous l'avez souligné – et je le redis à chaque fois que nous parlons du Zéphyr – la culture a un coût. Effectivement, nous le reconnaissons tous. L'équipement dans lequel nous sommes là, ce soir, fait vivre la Ville, mais je pense que les Hémois y sont également fortement attachés, et notamment bon nombre d'associations locales. Effectivement, Monsieur le Maire vous a présenté la programmation 2021-2022 dans les grandes lignes, puisqu'il y aura encore certainement des ajustements qui se feront puisqu'aujourd'hui toutes les tournées ne sont pas encore bouclées et arrêtées. Bon nombre de sociétés de production, aujourd'hui, sont encore en *stand by* et attendent de voir comment les tournées pourront reprendre avec les artistes. Néanmoins, au niveau local, nous permettons à nos associations culturelles et aux Hémois de venir dans cette salle dans des conditions de tarifs très, très intéressantes puisque Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure en vous annonçant les prochains rendez-vous du Zéphyr. Il y a quatre rendez-vous culturels programmés ici d'ici début juillet, et tous sont gratuits. Tout un chacun, au niveau des Hémois, pourra donc bien évidemment y venir. Compte tenu des conditions sanitaires, il faudra bien entendu s'y inscrire au préalable.

Nos associations locales, lorsqu'elles nous sollicitent, viennent au Zéphyr pour des prestations. J'en ai quelques-unes en tête, et pas des moindres. Je pense à Ainsi Dance, avec leurs 600 adhérents, l'EOH avec leurs 100 musiciens, N'didance avec leurs 120 danseurs. Nous avons également Instant Karma qui fait tous les ans, lorsque nous le pouvons, un spectacle ici, au Zéphyr, et notamment les derniers avec la collaboration d'écoles de la ville. Lorsqu'elles nous sollicitent et que les projets nous semblent intéressants, nous mettons cette salle à la disposition de nos associations dans des conditions tout à fait intéressantes. Les Hémois peuvent également y venir à des conditions tarifaires assez intéressantes puisque, parfois, cela est même gratuit.

Je rappelle que cette salle sert également à des manifestations Ville. Par le passé, cela se faisait soit à la salle Leplat, soit à la salle des fêtes. Aujourd'hui, nos grands rendez-vous se font ici et, forcément, cela impacte le coût de fonctionnement du Zéphyr alors que, par le passé, ces coûts étaient répartis dans nos autres salles.

Oui, ce Zéphyr a un coût, certes, mais je vous confirme et je vous affirme qu'il profite à l'ensemble de la population, et tout un chacun peut y venir. J'aurai l'occasion de vous présenter, lors d'une prochaine commission Culture, l'intégralité de la saison à venir et – puisque je l'ai dit lors de précédents conseils municipaux – nous travaillons avec des groupes locaux ou régionaux qui pourront également venir puisque nous aurons bien évidemment des coûts moins importants et des possibilités d'accessibilité encore plus intéressantes sur des prix de billets d'entrée.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Qui souhaite prendre la parole ? ... Madame DASSONVILLE.

**Mme Anne DASSONVILLE :** Merci Monsieur le Maire. Je suis tout à fait d'accord avec nos camarades de l'opposition pour la phrase « Faire de beaux projets en respectant l'environnement, c'est possible ». Heureusement que cela l'est, et nous y faisons particulièrement attention. Par exemple, l'école Jules Ferry, qui va venir se construire en lieu et place du stade Liétanie qui est actuellement un peu désert, et à côté de l'école La Fontaine. Tous les arbres du parc La Fontaine, qui sont très beaux, sont entièrement respectés de façon à ce que la construction ne vienne pas les impacter.

Concernant l'environnement, nous avons acté, dans notre délibération cadre, le fait qu'un arbre abattu = trois arbres replantés. Je peux vous dire qu'en 2020 nous avons eu 12 arbres abattus, et nous en avons replanté 72, soit 1 pour 6. La place de l'arbre est effectivement forte et importante. Je suis tout à fait d'accord pour que nous travaillions ensemble à les préserver et à les développer sur le territoire de Hem.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Monsieur THIEFFRY, et après Monsieur SIBILLE.

**M. Thibaut THIEFFRY :** Pour répondre sur la partie vidéoprotection qui a été évoquée par les deux groupes d'opposition, qui regrettent en fait – et c'est vrai – que cela fasse l'objet d'une ligne budgétaire importante au BS, puisque c'est 53 000 entre le fonctionnement et l'investissement pour ce qui est du logiciel de reconnaissance, il y a deux choses qui expliquent le fait de cet investissement. D'abord parce qu'il y a notre volonté d'avancer plus vite que prévu sur le développement de la vidéoprotection. Nous l'assumons totalement. Je vous assure qu'il ne se passe pas trois jours sans qu'il y ait une demande de visionnage à cause d'une plainte d'habitant ou qu'il y ait une demande de réquisition par la police ou par la gendarmerie. La deuxième chose, c'est que beaucoup de ces montants proviennent effectivement du logiciel de traitement d'images dont nous allons nous doter.

Il faut savoir que, pour ce logiciel, notre point de départ est que, si nous prenons aujourd'hui l'exemple de 2020, c'est 400 heures de visionnage d'images de vidéoprotection. C'est autant de temps que les agents de police n'utilisent pas à autre chose, notamment à être sur le terrain. C'est justement un investissement qui contribue à permettre plus de présence humaine sur le terrain, comme vous le souhaitez visiblement tous. C'est donc un outil de complémentarité entre les ressources humaines que nous avons à la police municipale et les caméras. C'est une aide à la réalisation du travail de nos



policiers, qui travaillent d'ailleurs depuis avril – autant le resouigner – 6 jours sur 7. À partir du mois de juillet, ils travailleront 7 jours sur 7, comme nous le promettons dans notre programme.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Monsieur SIBILLE.

**M. Philippe SIBILLE :** Merci Monsieur le Maire. Une nouvelle fois, j'apprécie ici que les élus évoquent le social. Il n'y aura jamais suffisamment d'actions sociales. Nous le savons, par rapport à la précarité que nous pouvons rencontrer, que ce soit dans la Covid ou en dehors. Il y a toujours cette démarche qui est faite sur la commune, Madame LOUCHART. Je rappelle que, déjà, au Conseil municipal précédent, vous avez vu qu'en ce qui concerne les associations, quelles qu'elles soient, d'ailleurs, nous retrouvons un fil conducteur sur le social au travers de toutes les délégations.

Nous avons été à l'écoute de chaque association, et je suis surpris, Madame LOUCHART, que vous évoquiez des associations en difficulté. À aujourd'hui, je n'en ai aucune qui se soit manifestée. Au contraire, je rappelle que les budgets ont été maintenus, voire éventuellement augmentés s'il le fallait, mais je n'ai pas d'information sur ce sujet-là. Moi, je vais être attentif à votre information par la suite. Je rappelle, en plus, les 30 000 euros supplémentaires par rapport à des actions sur l'emploi. D'ailleurs, cela touche les chômeurs de plus de 50 ans, et nous travaillons sur une convention aujourd'hui, avec Pôle Emploi, mais c'est aussi sur les familles monoparentales qui ont des difficultés (et notamment les femmes) pour essayer de trouver ou des formations, ou de l'emploi. Nous essayons effectivement de les aider, à la fois sur les gardes d'enfants ou autres, sachez-le.

Je suis surpris... Je suis surpris que nous puissions entendre ici qu'il y ait des associations en difficulté, ou alors je dois les impressionner, Madame LOUCHART, parce que je suis assez ouvert pour les recevoir. Nous en recevons une, plus ou moins humanitaire, prochainement ici, Monsieur le Maire, pour de l'alimentaire. Nous allons l'écouter et voir comment l'aider. C'est aussi un peu, Madame LOUCHART (je ne vous vise pas vous, particulièrement, mais vous avez été plus insidieuse à me préciser qu'il y avait des associations qui touchaient les Hémois et qui étaient en difficulté), faire peut-être un peu d'affront aux services qui, au quotidien, sont attentifs et vigilants, même plus que je ne l'espérais, sur des situations individuelles, voire sur des situations collectives. J'y associerai également nos inquiétudes sur le logement aujourd'hui, puisqu'au travers de ce confinement, il y a eu des situations psychologiques importantes, et autres. Là, vous avez raison d'en parler, et nous en avons déjà parlé précédemment. S'il vous plaît, j'attends que vous me donniez, avec discrétion, ou que vous encouragiez les associations que vous évoquez être en difficulté financière à nous le signaler. J'aurai beaucoup de plaisir à les rencontrer.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Monsieur DELEPAUT.

**M. Étienne DELEPAUT :** Merci, Monsieur le Maire. Je ne voudrais pas que l'on pense que ce sont les associations sportives qui ont des problèmes. Je rejoins donc mes collègues pour dire qu'à ma connaissance, à l'heure actuelle, dans le sport, tout se passe bien. Nous aurons peut-être des problèmes pour faire revenir les gens, mais cela, ce n'est pas financier.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci, Monsieur MEERSMAN.

**M. Jérôme MEERSMAN :** Merci Monsieur le Maire. J'aimerais juste revenir un peu sur le sujet de la ferme Braquaval puisqu'il a été évoqué. Effectivement, ce bâtiment a été rénové, avec un coût relativement important. Je voulais juste préciser que ces coûts représentent deux choix que nous avons faits. Le premier, qui était de préserver une partie de notre patrimoine hémois puisque cette ferme avait une histoire. Notre souhait était qu'elle continue à avoir une histoire dans le futur. Le deuxième, c'était que la première partie de ce chantier soit faite sous forme de chantier d'insertion pour permettre à des personnes éloignées de l'emploi de pouvoir éventuellement découvrir des métiers et retrouver une activité professionnelle, ce qui a été le cas pour certaines d'entre elles.

Enfin, par rapport à la notion d'économie sociale et solidaire, je tiens juste à préciser que, depuis très peu de temps maintenant, nous avons signé un bail avec l'association Ordinat'Hem qui va mettre en place, au sein de la ferme Braquaval, un projet qui va permettre également à des personnes en situation compliquée, éventuellement éloignées de l'emploi, de pouvoir se former à des métiers en vogue actuellement et, par ce biais, retrouver si possible le chemin vers une activité professionnelle.

Merci.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Quelques mots en conclusion, si vous voulez bien, avant de passer au vote. D'abord sur la diffusion des documents. Je rappelle que nous sommes passés par une disposition qui s'appelle Idée Libre, qui enregistre les dates auxquelles nous envoyons les documents. Le document de compte administratif et le budget ont été envoyés le vendredi 22, donc dans les cinq jours précédant le Conseil, et donc dans les délais légaux décidés. De plus, l'ensemble des chiffres ont été présentés à la commission Finances par le biais de diaporamas, ce qui vous a permis d'avoir la totalité des chiffres, bien plus précise que le document qui vous a été envoyé, puisque toutes les dépenses ont été listées, avec une explication, certes sommaires, mais en tout cas précise. Maintenant, ce n'est peut-être pas suffisant, et je veux bien l'entendre. Si vous avez d'autres propositions à faire, je suis près à les entendre, mais je dois dire que moi qui ai été parlementaire, où j'ai voté et débattu des projets de lois de finances de la Sécurité sociale de 500 milliards d'euros simplement sur une revue de presse donnée par la ministre... Je dois dire que nous ne sommes pas à ce même niveau. Nous avons quand même, nous, donné les éléments en avance.

Je voudrais remercier Madame CHOUÏA d'avoir félicité les services, parce qu'effectivement le compte administratif c'est d'abord la vérification, ou en tout cas le contrôle que peut faire le Conseil sur l'exécution des dépenses, et le travail qui a été effectué par les services. Je voulais la remercier, parce qu'elle avait commencé par cela en remerciant les services de la Ville. Je le ferais bien sûr après le vote, comme je le fais traditionnellement, mais je la remercie de l'avoir fait. Les services sont toujours à vos services, au service du public. Ils sont là pour exécuter le budget que nous avons voté, budget qui est politique, mais le compte administratif n'est que le constat des dépenses réalisées dans le courant de l'année. Je vous rappelle un principe simple en fonction publique, c'est que les services ne doivent de toutes façons pas dépenser des crédits qui n'ont pas été votés. Ils ne risquent donc pas d'aller plus loin que ce que nous allons voter. En revanche, ils peuvent parfois être un peu en deçà, mais c'est aussi la crise, malheureusement. Vous l'avez fait remarquer, Madame CHOUÏA et Madame LOUCHARTE, la crise a empêché un certain nombre d'actions qui avaient entraîné un excédent important sur notre ville. Je ne pense pas que nous soyons la seule, parce qu'en fait nous avons une tradition, à Hem, d'avoir beaucoup d'animations, beaucoup d'actions envers le public. À partir du moment où nous n'avions plus le droit de les faire, nous n'avons bien évidemment pas fait les dépenses correspondantes, sauf parfois lorsque les crédits avaient déjà été engagés et que l'opérateur nous a demandé de reporté. Toutefois, dans l'ensemble, les crédits n'ont pas été dépensés. Cela a donc forcément créé un excédent plus important que d'habitude. C'est cela – et vous l'avez souligné, Madame LOUCHARTE –, qui nous a permis de faire un plan de relance, que vous n'estimez pas assez solidaire. C'est votre avis, et il est respectable. En tout cas, il nous a paru être équilibré, en ce qui nous concerne, et aller dans le sens à la fois de la solidarité, à la fois de la lutte contre la Covid, à la fois pour l'aide aux commerçants, aux associations et aussi de l'aide aux particuliers. Nous avons essayé d'être équilibrés dans nos actions. Certes, vous auriez peut-être fait autrement, mais je pense que c'est aussi pour cela que vous n'êtes pas dans notre équipe.

Sur la conservation des arbres remarquables, je voudrais dire qu'Anne a tout à fait raison, et vous-même aussi. Notre but n'est pas d'abattre les arbres remarquables. Il est effectivement décidé de les conserver. Malheureusement, parfois, comme dans chaque projet, il peut y avoir un arbre qui empêche de faire le projet et qui peut effectivement être abattu. Alors, après, je pense que vous parlez des arbres qui ont été abattus pour faire le site Bournazel, rue Bournazel, c'est-à-dire le centre Petite Enfance. Nous avons abattu les arbres. Il faut savoir que ces arbres étaient malades et peu remarquables. Ils seront bien évidemment remplacés, à 3 pour 1, tel qu'Anne l'a rappelé, puisque c'est notre politique.

Je ne sais pas s'ils seront remplacés là, ou pas. C'est elle qui va le déterminer avec les services, mais en tout cas les arbres qui ont été abattus n'étaient pas des arbres remarquables. Des arbres, certes, mais pas remarquables. Des arbres dont certains ont été abattus par la tempête lors de la dernière tempête.

Monsieur DUPONT, vous dites que vous ne savez pas si la vidéoprotection a une influence sur la délinquance. J'espère bien que ce n'est pas la vidéoprotection qui doit avoir une action sur la délinquance, mais plutôt la police et la justice. Franchement, je pense que c'est plutôt la police et la justice qui doivent intervenir et qui sont, je vous le rappelle, une compétence de l'État. La Ville ne vient qu'en complément. D'ailleurs, à la demande des ministères de l'Intérieur et de la Justice, nous mettons des vidéoprotectons puisque les emplacements qui sont définis le sont en concertation avec eux pour les aider à élucider les affaires, mais en aucun cas la vidéoprotection ne va se substituer à la police et à la justice, et encore moins régler le problème de la délinquance. Elle va aider à l'élucidation des problèmes. Elle va, éventuellement, éviter la dégradation de mobilier urbain et de choses comme ça, mais sur la délinquance et la grosse délinquance, elle ne sera malheureusement pas suffisante. S'il suffisait de mettre des caméras, je peux vous dire que la ville de Nice n'aurait plus un seul délinquant vu le nombre de caméras qu'il y a. Pourtant, c'est une ville où il y a encore, malheureusement, beaucoup de délinquance. Les chiffres de la délinquance, nous pourrions vous les montrer. Malheureusement, nous avons un niveau de cambriolages très élevé, ce qui m'a d'ailleurs amené à écrire au ministre de l'Intérieur pour lui demander de prendre des mesures contre ce fléau. Les cambriolages ont fortement augmenté, à Hem et ailleurs aussi puisque nous avons les chiffres de quasiment la totalité de l'agglomération roubaisienne. Je peux vous dire que les chiffres sont extrêmement importants. Aujourd'hui, malheureusement, nous ne voyons pas beaucoup de changements en la matière puisque lorsque l'on nous annonce des effectifs de police, ils vont à Lille et pas à Roubaix.

Je vous remercie de nous avoir félicités sur les études que nous menons pour 100 000 euros. Vous dites : « C'est bien. C'est dans notre programme ». Je vous rassure, Monsieur DUPONT, le reste est dans le nôtre, et c'est donc pour cela que nous sommes très fiers de l'avoir présenté au BS. Nous aussi, nous avons un programme. Nous avons 180 actions, et la totalité des actions qui sont présentées au BS, que ce soit le musée d'histoire locale, que ce soit l'école Jules Ferry, que ce soit l'école La Fontaine, que ce soient les cours d'école, que ce soit la vidéoprotection, tout cela est dans notre programme et c'est pour cela que nous le mettons en œuvre. Vous n'êtes pas forcément d'accord avec, et c'est logique, sinon vous seriez peut-être avec nous. En tout cas, nous faisons notre programme tel que vous le feriez si vous étiez à notre place. En tout cas, je l'espère.

En ce qui concerne les études, oui, vous nous sollicitez aussi. Vous nous demandez de faire la concertation. Je peux vous dire que nous en mettons de plus en plus en place. Malheureusement, la Covid nous a empêché de faire la réunion publique. Néanmoins, nous l'avons faite par le biais de la visioconférence. Nous savons bien que les habitants ne sont pas forcément très équipés ou très enclins à faire de la vidéoconférence parce que c'est toujours un peu compliqué. On a toujours un peu de mal à s'exprimer. On ne sait pas trop ceux qui écoutent. On ne sait pas trop si on est enregistré ou pas, et donc on est un peu embêté sur les sujets. Les gens se livrent beaucoup moins que dans les réunions. C'est dommage. La crise de la Covid s'estompe, en tout cas nous pouvons l'espérer. Nous allons donc pouvoir refaire nos réunions de concertation. Je rappelle que nous faisons généralement une réunion de concertation au moment où nous avons l'idée du projet, une autre pour valider les plans, et une troisième pour l'opérationnel. En général, lorsque nous faisons un projet, c'est ainsi que nous faisons la concertation avec les habitants. Nous l'avons faite en visioconférence. Malheureusement, peu de gens se sont connectés.

Enfin, dernier point que je pourrai évoquer avec vous, c'est effectivement le principe économique. Vous avez raison, Madame CHOUÏA, la Ville a un rôle de booster économique important. C'est d'ailleurs ce que nous faisons dans le plan de relance. Nous avons voté, à l'instant, les bons de réduction de 10 euros qui vont être mis en œuvre du 1<sup>er</sup> au 15 juillet auprès des commerces et bars. Une autre opération dans le plan de relance est prévue à partir du 15 septembre jusque fin octobre ou début novembre – je ne me rappelle plus exactement la date – pour l'ensemble des commerces et à nouveau les restaurants.

C'est effectivement un moyen de booster les commerces et l'activité commerciale et de convivialité sur le territoire hémois. Les autres entreprises ont souffert, certes, mais ont résisté à la crise, et j'espère qu'elles vont pouvoir continuer à embaucher, tel que peut l'avoir fait Mondial Relay en la matière qui, elle, a bénéficié et a profité de la livraison directe auprès des habitants ou points relais durant cette période où les commerces étaient fermés.

Voilà, en tout cas, ce que je voulais vous dire sur ce sujet. Vous avez aussi évoqué le problème du budget qui n'a pas un impact sur le climat. Alors, ça, c'est votre avis, Madame CHOUÏA. Je sais que votre sensibilité à le faire et à le penser, et je le respecte. Sachez que si nous refaisons une école Jules Ferry, c'est justement pour qu'elle soit moins énergivore parce que l'école Jules Ferry actuelle est la plus énergivore des bâtiments que nous avons sur le territoire hémois. Forcément, c'est le plus ancien. Il n'est absolument pas isolé, ni d'ailleurs adapté aux personnes à mobilité réduite. C'est donc pour cela que nous refaisons une nouvelle école qui sera, elle, respectueuse de la transition écologique. Ce sont tous ces aménagements que nous faisons qui participent à la lutte contre le réchauffement climatique. Ce n'est certainement pas suffisant. Peut-être pouvons-nous en faire plus, c'est vrai. Ce sont des choix que nous faisons. Nous essayons d'être équilibrés entre nos différentes actions. Vous seriez à notre place, vous en feriez sûrement plus. Ce serait aussi tout à fait respectable, mais nous essayons de faire de la solidarité ; nous essayons de faire de la lutte contre le réchauffement climatique ; nous essayons de faire de l'animation ; nous essayons de faire de la prévention ; nous essayons de faire des actions pour nos personnes âgées, et nous essayons d'équilibrer nos dépenses entre les différentes composantes de notre démographie locale.

Voilà, en tout cas, ce que je voulais vous dire pour ça. Comme nous allons passer au vote et que je dois quitter la salle pour le vote administratif, je passe la présidence à Pascal NYS, premier adjoint.

**M. Pascal NYS :** Merci Monsieur le Maire. Nous allons attendre que vous quittiez la salle. Je vous rappelle que les trois premières délibérations, c'est-à-dire les délibérations pour approuver les comptes administratifs, sont simplement des constats de dépenses. C'est purement mécanique. Cela n'a rien de politique. C'est simplement pour approuver le fait que les comptes... C'est un peu comme si nous approuvions le travail d'un expert-comptable.

Monsieur le Maire a disparu. Je vous propose de passer au vote pour l'approbation du compte administratif du budget principal. Qui est contre ? ... Abstention ? ... Qui est pour ? ... Je vous remercie.

*La délibération 1, relative à l'approbation du Compte Administratif 2020 – Détermination et affectation du résultat du budget principal, est adoptée.*

Nous passons au vote concernant le compte administratif en ce qui concerne le Zéphyr. Qui est contre ? ... Abstention ? ... Pour ? ... Je vous remercie.

*La délibération 2, relative à l'approbation du Compte Administratif 2020 – Détermination et affectation du résultat du budget annexe Zéphyr, est adoptée.*

Nous passons maintenant à l'approbation du troisième compte administratif concernant la Blanchisserie, pour la dernière année. Qui est contre ? ... Abstention ? ... Et pour ? ... Monsieur PLAISIER, vous avez pu comptabiliser ? Je vous remercie.

*La délibération 3, relative à l'approbation du Compte Administratif 2020 – Détermination et affectation du résultat du budget annexe Blanchisserie, est adoptée.*

Nous pouvons peut-être rappeler Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire, je voulais vous remercier pour la très bonne gestion de la commune, et remercier également les services financiers et l'animation que vous faites auprès de ces services sur le très bon établissement des comptes communaux. Je m'empresse de vous rendre la parole. Merci.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci, Monsieur le Premier adjoint, d'avoir présidé de manière magistrale cette partie du Conseil municipal. Je voudrais, bien sûr, féliciter les services. D'abord la DGS, la Direction générale des services et Jérôme PLAISIER, qui met en œuvre l'ensemble des budgets que nous avons voté lors des Conseils précédents. C'était sous la présidence de Pascal NYS, qui était maire à l'époque. Le budget 2020 avait été voté sous la présidence de Pascal NYS. Il a été mis en exécution en partie par lui et en partie par moi, mais en tout cas c'est sous la coupe de Jérôme PLAISIER, directeur général des services, et bien sûr des services Finances et de Christophe TONON et de l'ensemble de ses agents. Je voulais bien sûr les remercier et remercier l'ensemble du personnel pour leur implication, et remercier l'ensemble des élus, du mandat précédent ou de ce mandat puisque nous étions à cheval sur deux mandats, d'avoir piloté et mis en œuvre l'ensemble des actions qui avaient été votées et que nous pouvons retrouver dans le compte administratif, même si, malheureusement, la Covid a perturbé grandement le fonctionnement de cette année.

Je vais passer maintenant au vote, si vous le voulez bien, des délibérations suivantes. Nous avons donc la délibération numéro 4, qui concerne l'approbation du compte de gestion du budget principal. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstentions ? ... 2

*La délibération 4, relative à l'approbation du compte de gestion 2020 –budget principal, est adoptée.*

Concernant la délibération numéro 5, approbation du compte de gestion – budget annexe du Zéphyr, qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstentions ? ... 2

*La délibération 5, relative à l'approbation du compte de gestion 2020 –budget annexe Zéphyr, est adoptée.*

Pour ce qui est du budget annexe de la Blanchisserie, qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstentions ? ... 2.

*La délibération 6, relative à l'approbation du compte de gestion 2020 –budget annexe Blanchisserie, est adoptée.*

Budget supplémentaire 2021, budget principal, qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstentions ? ... 3.

*La délibération 7, relative à l'approbation du budget supplémentaire 2021 –budget principal, est adoptée.*

Budget supplémentaire 2021, budget annexe du Zéphyr, qui est pour ? ... Contre ? ... Abstentions ? ... 3.

*La délibération 8, relative à l'approbation du budget supplémentaire 2021 –budget annexe Zéphyr, est adoptée.*

### **ALSH – ACCUEILS DE LOISIRS MULTI ACTIVITES, SEJOURS COURTS ET SORTIES A LA JOURNEE ETE 2021 ET ANNEE 2022 – PARTICIPATION DES FAMILLES**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je passe tout de suite à la parole à Madame LEPERS pour l'accueil de loisirs multi activités.

**Mme Fabienne LEPERS :** Les participations familiales des ALSH séjours courts et sorties à l'année à la journée pour l'année 2021-2022 sont identiques à celles de l'année 2020-2021. Il est important de rappeler que la Ville a fait le choix de ce que la participation des familles soit calculée sur la base de leur quotient familial. Ce mode de calcul est en effet plus juste et prend en considération la situation particulière de chaque famille en temps réel. Concernant les accueils de loisirs, il y a une nouveauté cet été. C'est l'ouverture de l'accueil de loisirs linguistiques *Summer holidays* et, si vous le permettez, Monsieur le Maire, je vais laisser la parole à Clémentine NOUQUERET qui est missionnée sur le sujet.

**Mme Clémentine NOUQUERET :** Merci Fabienne. Effectivement cette délibération nous donne l'occasion de présenter la nouveauté de cet été, qui est une de nos promesses qui sera, du coup, tenue puisque, cet été, le nouvel ALSH *Summer holidays* aura lieu au mois de juillet pendant trois semaines. L'objectif de l'ALSH va vraiment être de diversifier l'offre de loisirs à destination des pré-ados collégiens, mais surtout de leur permettre de parfaire la langue orale anglaise, de leur permettre de progresser assez rapidement tout en restant dans des activités de loisirs, qu'elles soient artistiques, culturelles ou sportives. Il y a plein d'activités qui vont être proposées aux jeunes âgés de 11 à 14 ans, que ce soit des ateliers théâtres, des visites à l'extérieur, des activités sportives, des ateliers de découverte qui sont plutôt spécifiques à la culture britannique. Il y a vraiment beaucoup d'activités qui vont être prévues.

Nous avons mis cela en place parce qu'aujourd'hui l'anglais est devenu hyper important. Cela va permettre de favoriser l'employabilité future de ces jeunes et de leur permettre de progresser. Cette année, nous voulions aussi leur permettre de partir en Angleterre, mais vu le contexte lié à la Covid c'est un peu compliqué. Du coup, cette année, l'ALSH aura la particularité de se terminer par un voyage de trois jours et de deux nuitées en Normandie pour découvrir tout le patrimoine culturel anglophone que présente la Normandie, avec la découverte des plages du débarquement, le cimetière américain, faire des activités ludiques. Tout sera en anglais. Tout le mois de juillet sera en anglais, toutes leurs activités seront en anglais, de manière à ce que les jeunes puissent développer leur vocabulaire sur différentes thématiques en anglais. C'est important, pour nous, de le présenter parce qu'aujourd'hui il reste encore quelques places (plus beaucoup), mais s'il y a des jeunes qui ne savent pas quoi faire au mois de juillet, ils sont les bienvenus. Ils peuvent toujours s'inscrire.

Merci.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Quelqu'un d'autre veut-il intervenir sur cette délibération ? Elle était surtout faite pour rappeler les ALSH linguistiques qui auront lieu cet été. Il reste des places ?

**Mme Clémentine NOUQUERET :** Oui, il reste des places.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** D'accord, parce que si nous faisons de la communication pour que les gens le sachent, c'est mieux qu'il y ait de la place. Très bien, je vous remercie pour cette présentation. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstention ? ... Unanimité.

*La délibération 12, relative aux ALSH – Accueils de loisirs multi activités, séjours courts et sorties à la journée été 2021 et année 2022 – participation des familles, est adoptée à l'unanimité.*

## **TARIFS DE LA BRADERIE BROCANTE**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je passe la parole à Jean-François LECLERQ pour la délibération numéro 18, tarifs de la braderie brocante.

**M. Jean-François LECLERQ :** Merci Monsieur le Maire. Effectivement, dans le cadre de la braderie de septembre 2021 qui marque traditionnellement la rentrée pour notre ville et pour nos habitants, nous mettons en place une nouveauté cette année. Les inscriptions se feront donc en ligne et, pour faciliter les choses, nous proposons d'avoir un tarif unique pour l'ensemble des Hémois, qu'ils soient particuliers ou commerçants. Ce tarif unique est de 6 euros l'emplacement, alors que nous avions, par le passé, un tarif différent pour les commerçants et nos particuliers. Le tarif pour les commerçants extérieurs ne change pas puisque le but n'est pas d'avoir des commerçants, mais vraiment de garder l'esprit braderie et vide-greniers qui fait la renommée de notre braderie Hem en Fête.

Comme le disait Monsieur le Maire en début de Conseil, ce sera en ligne à partir du 8 juin. Bien évidemment, les riverains sont, comme tous les ans, prioritaires sur les inscriptions. Vous avez donc là, devant vous, le calendrier de ces inscriptions. À partir du 8 juin, et jusqu'au 11, ce sera donc les riverains qui sont sur le secteur de la braderie qui, cette année, est allongée jusqu'à la rue des Vosges,

juste avant le Lidl. Cela nous permet d'avoir à peu près 250 emplacements en plus. Cette extension est une demande des riverains de la rue Jules Guesde. Nous l'avions également prévu en 2020, mais n'avons pu le faire pour cause de Covid. L'inscription en ligne sera facilitée et plus sécurisée, et cela évitera les files d'attente que nous avons pu constater les années précédentes, notamment les premiers jours, où tous les riverains venaient à Franchomme pour s'inscrire. L'inscription en ligne est une demande des riverains. Les riverains pourront donc s'inscrire du 8 au 11 juin, l'ensemble des Hémois à partir du 15 juin, et pour les non-Hémois dès le 18 juin s'il reste des places.

Le règlement est en ligne et les horaires indiqués. Bien évidemment, pour les personnes qui n'auraient pas de système informatique et seraient un peu perdus pour l'inscription en ligne, nous pourrions néanmoins maintenir des réservations en mairie, mais nous privilégions bien évidemment cette réservation en ligne pour faciliter les choses et respecter au mieux les gestes barrières en cette période de crise sanitaire, qui n'est pas encore tout à fait terminée.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Y a-t-il une autre intervention ? Là encore, c'était pour annoncer cette nouvelle méthode d'inscription qui évitera aux Hémois de faire la queue sur le trottoir de la ferme Franchomme pendant plusieurs heures, parce que c'était l'expérience des années précédentes. Nous espérons que la crise de la Covid ne redémarre pas, parce qu'évidemment, à aujourd'hui, la maire de Lille a indiqué qu'elle n'était pas persuadée que la braderie de Lille ait lieu. C'est pareil pour nous, bien évidemment. Il faut que la situation sanitaire le permette, mais il faut quand même que nous préparions les choses. Nous ne pouvons pas attendre la dernière minute pour mettre en place ce genre de manifestations, qui sont importantes dans l'organisation.

Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstention ? ... C'est l'unanimité.

*La délibération 18, relative aux tarifs de la braderie brocante, est adoptée à l'unanimité.*

## **DISPOSITIF COUP DE POUCE A L'ADHESION**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** C'est toujours Jean-François LECLERCQ pour la 19.

**M. Jean-François LECLERCQ :** 120 000 euros ont donc été votés, dans le cadre du plan de relance, pour ce coup de pouce à l'adhésion. C'est un dispositif qui vient en complément du pass'sport culture qui existe déjà sur notre commune depuis de nombreuses années. C'est un dispositif complémentaire et exceptionnel pour cette année 2021-2022 dans le cadre du plan de relance. Coup de pouce à l'adhésion, qui sera donc effectif à partir du 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 30 septembre, pour l'ensemble des jeunes, de 3 à 25 ans, sans condition de ressources. C'est un plus pour la Ville. Tout un chacun, au niveau des foyers hémois, pourra donc en bénéficier quels que soient le revenu des parents. Bien évidemment, le pass'sport culture existe toujours et continuera d'exister.

Bien évidemment, les services Culture et Sport feront la bonne orientation auprès des familles lorsqu'elles viendront déposer leur dossier pour les orienter vers le dispositif qui est le plus intéressant pour elles en fonction de leurs revenus. Si elles ont un revenu avec un quotient familial inférieur ou égal à 700 euros et qu'elles peuvent bénéficier du pass'sport culture, nous les orienterons vers ce dispositif puisqu'il est plus intéressant pour elles et, en plus, dans le cadre du pass'sport culture, les jeunes peuvent avoir une aide pour l'action culturelle et une aide pour l'action sportive, tandis que pour le coup de pouce à l'adhésion, c'est une seule action qui est à choisir par le jeune avec un plafond à 50 euros qui représente 50 % de l'adhésion. Au regard des cotisations de nos structures sportives, culturelles ou de loisirs – puisque c'est valable pour ces trois disciplines –, uniquement pour les structures hémoises. Les 50 euros représentent effectivement, en règle générale, la moitié de l'adhésion.

Nous allons toucher un maximum de jeunes. L'objectif de ce dispositif est bien sûr de donner le goût à nos jeunes de se réinscrire ou de s'inscrire dans une structure, qu'elle soit sportive, culturelle ou de loisirs. D'une part pour aider les associations à retrouver un nombre d'adhérents correct, parce que

nous nous sommes aperçus, sur la dernière rentrée, que les associations avaient perdu entre 15 à 20 % de leurs adhérents avec la crise de la Covid. Nous espérons donc qu'avec ce coup de pouce les jeunes retrouveront le goût d'une activité. C'est bien évidemment une aide financière que nous apportons également aux familles. C'est donc également un coup de pouce au budget des Hémois, qui leur permettra de faciliter les inscriptions des jeunes dans nos structures hémoises.

Je pense que nous avons dû faire des émules au niveau des pouvoirs publics, puisque l'État a annoncé dernièrement un coup de pouce, également de 50 euros, mais là, bien évidemment, ce n'est que pour le sport. Curieusement, la culture n'est que pour les jeunes à partir de 18 ans. Là, les pouvoirs publics ont également mis en place un coup de pouce à 50 euros, mais là, une fois encore, la culture est oubliée. C'est très bien pour le sport, mais j'aurais aimé que l'État puisse faire la même chose au niveau de la culture. Nous, à Hem, nous faisons mieux puisque, là, il n'y a pas de condition de revenus, alors que pour l'État il y en a. Voilà, donc, nous faisons mieux que l'État, et nous sommes ravis de le faire. Nous espérons que ce coup de pouce à l'adhésion remportera un vif succès et permettra de promouvoir également le pass'sport culture auprès des familles qui ne connaissent pas encore ce dispositif puisque nous l'avons, en plus, élargi à partir de 3 ans lors du Conseil municipal de juin dernier.

Un bon coup de pouce qui, je l'espère, donnera beaucoup de nouvelles adhésions auprès de nos structures culturelles et sportives, et permettra aux Hémois d'avoir un coup de pouce supplémentaire dans le cadre de leur budget, puisque j'entendais ce matin à la radio qu'avec la crise de la Covid une famille sur cinq a vu ses revenus diminuer. J'espère qu'avec ce coup de pouce complémentaire, plus tout ce que nous avons mis en place dans le cadre du plan de relance, cela permettra aux familles hémoises d'avoir un peu plus de pouvoir d'achat.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** J'ai une question. Justement, le coup de pouce de l'État est-il cumulable ? Que le coup de pouce à l'adhésion et le pass'sport culture ne soient pas cumulables, c'est logique puisque c'est le même objectif, mais est-ce que le coup de pouce de l'État est cumulable ? Je pense que le coup de pouce de l'État est accordé aux jeunes jusqu'à 17 ans, sur le sport, pour un montant de 50 euros. J'ai vu passer cela, mais je n'ai pas trop creusé. Est-ce cumulable avec notre action ?

**M. Jean-François LECLERCQ :** Oui, oui, c'est cumulable, tout à fait. En revanche, il y a des conditions de revenus et la tranche d'âge est différente de la nôtre puisque, pour l'État, c'est entre 6 et 18 ans.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Qui veut prendre la parole ? Madame CHOUIA.

**Mme Karima CHOUIA :** Merci. Moi, je voulais juste que ce soit présenté, et vous l'avez fait. C'est très bien, parce que ce coup de pouce à l'adhésion est surtout pour les personnes, sans condition de ressources, ce qui est complètement différent du pass'sport culture. Cela apporte de l'équité, et j'espère vraiment que cela va pouvoir redonner un coup de boost aux jeunes hémois de pouvoir retourner dans les associations, de refaire du sport, de refaire de la culture, de la musique...

Cette période a été dévastatrice au niveau de la jeunesse. Tout le monde s'est replié sur soi-même, beaucoup. Certains n'ont plus envie de sortir non plus, pour X raisons, et je trouve que cela vient à point nommé.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Madame LOUCHART.

**Mme Mathilde LOUCHART :** Nous aussi, nous sommes favorables à cette mesure. Nous partageons le besoin de soutien du milieu associatif, notamment par les impacts qu'il y a eu avec la Covid, et le nombre d'adhérents qui a baissé. Je suis ravie d'apprendre ce soir qu'il n'y a aucune association à Hem qui ait des difficultés financières. Cela dit, nous pensions qu'avant de mettre en place une mesure pour aider les associations, il aurait été bien de partir d'un diagnostic de la situation financière de chacune d'entre elles pour permettre, finalement, d'adapter les mesures à chacune des situations parce qu'ici



nous appliquons une mesure qui est uniforme à toutes, alors qu'elles ont de grandes disparités entre elles.

Nous ne sommes pas vraiment certains que ce soit la meilleure solution pour tout le monde, mais nous sommes quand même favorables à cette mesure, notamment si elle s'ajoute à celle qui est prise par l'État. Nous voterons donc pour.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Quelqu'un d'autre veut s'exprimer ? Jean-François ?

**M. Jean-François LECLERCQ :** Je voulais juste répondre à Madame LOUCHART. Effectivement, que ce soit mon collègue des sports ou moi-même, puisque cela va surtout concerner les structures sportives et les structures culturelles, nous les avons-toutes, Étienne et moi, rencontrées durant les derniers mois. Aucune d'entre elles n'est effectivement, aujourd'hui, en difficulté financière. Néanmoins, elles se sont rendu compte qu'elles ont perdu entre 15 à 20 % de leurs adhérents depuis la crise de la Covid.

Nous savons, par le biais de parents et autres, que bon nombre de jeunes se sont retrouvés devant leur console, devant la télé, devant Netflix – j'en passe, et des meilleures –, et se sont un peu renfermés sur eux-mêmes. L'objectif, comme le disait Karima CHOUÏA, c'est de redonner le goût à nos jeunes de repartir faire du sport ou une activité culturelle, et bien évidemment que nos associations retrouvent un nombre d'adhérents correct pour fonctionner de façon tout à fait normale. Comme je l'ai dit à la commission Culture, nous ferons bien évidemment, mon collègue des sports et moi-même, un état des lieux lorsque nous aurons terminé ce dispositif au 30 septembre pour voir un peu comment ce dispositif a pu bénéficier à la fois aux Hémois, mais également à nos associations.

Bien évidemment, nous referons, avec chacune d'entre elles, un point sur leur situation financière à la rentrée avant l'élaboration du BP 2022 et le vote des subventions.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Étienne DELEPAUT.

**M. Étienne DELEPAUT :** Je voudrais aussi ajouter que cette aide va aussi permettre aux gens de revenir, parce qu'en fait, ce qui va se passer, c'est que beaucoup de personnes qui étaient dans des clubs lors de la saison précédente vont demander des remboursements ou ne vont pas vouloir payer l'intégralité des cotisations qu'ils ont payées l'an dernier vu le service qu'ils ont eu. D'ailleurs, nous pouvons les comprendre. En revanche, les structures ne sont pas toutes à même de faire des conditions spéciales, soit parce qu'elles ont eu des frais, soit pour différentes raisons.

C'est donc 50 % des frais d'adhésion, limités à 50 euros. Ce sera un coup de pouce et un délié supplémentaire pour ceux qui seraient réticents à repayer pour quelque chose qu'ils pensent ne pas avoir eu, même si personne n'est responsable de ce qui a pu se passer.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Vous avez tout à fait raison. C'est bien une aide à l'adhésion. Ce n'est pas une aide à l'association. C'est bien ainsi que c'est présenté, c'est-à-dire que nous venons aider les familles à faire adhérer leurs enfants aux associations, de façon à ce qu'ils renouent avec la pratique du sport, de la culture, du loisir. C'est vraiment dans une idée de prévention que nous faisons cela. Cette aide n'est en aucun cas une aide à l'association, même si, par voie de conséquence, l'association va en profiter. Je voulais simplement le rappeler.

C'est une aide au pouvoir d'achat. C'est une aide à la resocialisation puisque nous faisons réadhérer les jeunes dans les structures et, surtout, ce que nous appelons toujours – et depuis longtemps – les écoles de discipline. C'est-à-dire remettre les jeunes dans des structures, avec des encadrants formés, certes associatifs parfois, mais formés et qui les encadrent et leur donnent un certain nombre de valeurs, associatives ou de valeurs de la République, au sein de ces associations. Cela vient en complément de l'Éducation nationale.

Je vous propose au vote de cette délibération. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Qui s'abstient ? ... C'est l'unanimité, merci.

*La délibération 19, relative au dispositif Coup de pouce à l'adhésion, est adoptée à l'unanimité.*

## **INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DE LA SALLE DE SPORT DELCOURT**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je passe la parole à Laurent PASTOUR pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de sport Delcourt.

**M. Laurent PASTOUR :** Merci, Monsieur le Maire. En 2018, nous avons fait appel à un cabinet d'études pour identifier les différents bâtiments qui étaient susceptibles de pouvoir recevoir des panneaux photovoltaïques. La salle Cruyppenninck Delcourt a été ciblée comme site adéquat pour recevoir ce type d'installation.

Cette délibération est une délibération pour annoncer le projet. Le projet est l'installation de 160 panneaux photovoltaïques sur une surface de 270 m<sup>2</sup> de toiture, soit un petit peu moins de la moitié de la toiture, et de produire une puissance de 49,7 kWc au niveau de cette installation. Bien sûr, tout est compris en termes de fourniture, installation, pose, plus batteries supplémentaires. Nous espérons avoir une réduction d'électricité de 40 MW, donc 40 000 kW, sur à peu près 110 000 kW consommés aujourd'hui par le site, ce qui ramènerait à une économie prévisionnelle d'environ 7 040 euros par an. Alors, bien sûr, tout cela, ce sont des chiffres mais, comme vous le savez, les panneaux photovoltaïques ne fonctionnent que s'il y a du soleil.

Voilà donc la délibération que nous vous proposons pour valider le plan de financement de cette installation de panneaux photovoltaïques, qui représente un budget total de 146 476 euros hors taxes.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Je précise que ce n'est pas le plan de financement que nous validons, mais le financement tout court. Qui veut prendre la parole ? Madame CHOUÏA.

**Mme Karima CHOUÏA :** Merci. Du coup, moi je suis ravie de voir cette création. C'est une bonne initiative. Je la salue. Je salue la démarche et, ce que j'aimerais, c'est que nous puissions peut-être, à l'aune de l'étude qui a été faite en 2018, mettre en œuvre un plan sur le solaire et le photovoltaïque sur la Ville avec, pourquoi pas, un calendrier de déploiement sur les différents bâtiments qui ont été identifiés sur la durée du mandat.

Nous avons pu louper le coche, par le passé, sur le bâtiment des services techniques, de l'église Saint-Corneille... Évitions, à l'avenir, de reproduire ce genre de chose. Le coût peut paraître élevé. Cela a été des discussions que nous avons pu avoir, mais c'est surtout que cela intègre une batterie. Du coup, ce projet avec stockage et autoconsommation devrait normalement être éligible au financement régional Tri Rev3. Je suppose que nous allons avoir du financement à ce niveau-là.

Je vous propose aussi de mettre en place un financement citoyen. Cela se fait de plus en plus sur ce type de projet. Nous pourrions éventuellement réfléchir à le mettre en place sur la Ville. Il y a aussi des structures, dont SOLIS qui a du financement de la Région et de la MEL pour l'animation et la levée des fonds citoyens. Cela peut peut-être être une option à réfléchir ensemble.

Après, sur le coût du photovoltaïque, je vais y revenir, mais si les gouvernements successifs n'avaient pas fait n'importe quoi, la filière serait certainement plus dynamique dans le Nord. Il ne reste que deux entreprises dans le département. Concernant le soleil et la bonne marche des panneaux photovoltaïques, le soleil est bien présent dans le Nord et, dans une journée d'ensoleillement dans le Nord, nous recevons autant d'énergie solaire que ce que produisent les six réacteurs de la centrale de Gravelines en un an, par exemple.

Voilà, c'est forcément un grand pour, pour moi, mais je voulais vous faire ces propositions.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Qui veut prendre la parole ? Laurent, peut-être une réponse à cette intervention ?

**M. Laurent PASTOUR :** Oui, en effet, nous avons la possibilité d'avoir des financements sur cette installation. Nous avons ciblé à peu près 80 % de financement, ce qui ne reviendrait qu'à 20 %, au niveau du reste à charge, sur la Ville. Il faut savoir que pour pouvoir obtenir ces 80 % de financement il y a plusieurs conditions. Il faut pouvoir produire 30 % d'économies en kW. C'est pour cela que nous avons ciblé sur 160 panneaux, afin d'avoir à peu près 40 000 kW de production.

L'autre condition, c'est qu'il faut avoir 70 % d'autoconsommation. Le gros problème sur la salle Delcourt c'est que l'autoconsommation de la salle Delcourt se fait tout le long de l'année, mais en revanche beaucoup moins durant les mois où il y a du soleil, c'est-à-dire juillet et août. C'est pour cela que nous installons une série de batteries, donc à peu près 12,5 kW de batteries pour stocker l'énergie, pouvoir les utiliser lorsque la salle est occupée et lorsqu'il n'y a pas forcément de production d'électricité, ce qui nous permet, avec ces batteries, d'avoir non seulement au moins 70 % d'autoconsommation, mais nous allons même avoir 10 % de sécurité. C'est-à-dire que nous visons plutôt 80 % d'autoconsommation. Les 20 % restants seront étudiés pour être vendus à ENEDIS.

Il faut savoir que sur les 110 000 kW consommés dans la salle Delcourt, nous allons donc produire à peu près 40 000 kW et, comme vous le savez, lors du dernier Conseil du mois de février, nous avons élu cette salle dans la liste des salles sur lesquelles nous allons prendre un contrat d'énergie verte sur les 65 000 kW qui restent à payer à ENEDIS.

Si nous regardons le reste à charge, nous sommes sur un retour sur investissement d'un peu plus de 5 ans sur cette installation, ce qui est tout à fait correct. Il faut savoir qu'en termes de coût, les études et les moyennes au niveau national, sont à peu près sur un coût de 8 000 euros tous les 3 kWc, ce qui représente, dans notre cas de figure, à peu près 132 000 euros l'installation. Aujourd'hui, nous sommes à 146 000 euros, la différence étant due à l'installation des batteries pour pouvoir réutiliser et passer à 80 % d'autoconsommation. Voilà l'explication. J'espère ne pas avoir été trop technique, mais c'est pour répondre au coût de cette installation.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Un peu technique, oui. Monsieur DUPONT.

**M. Jacques DUPONT :** J'ai juste une petite réflexion, en passant. J'ai entendu parler de subvention de la Région. Je m'intéresse un petit peu au sujet en ce moment, et je voudrais juste signaler que la Région a divisé par 3 son budget consacré à l'environnement depuis cette année par rapport aux années précédentes. Volontairement, je crois qu'il sera compliqué d'avoir des aides de cette nature auprès d'eux.

**M. Laurent PASTOUR :** Le financement que nous visons sur cette installation, c'est de la dotation de soutien à l'investissement local. Si nous respectons les 30 % d'économies de consommation et les 70 % d'autoconsommation, nous devrions obtenir le financement que nous attendons.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je rappelle que la dotation de soutien à l'investissement local est d'État, et non pas de Région. Simplement, je rajoute quelques mots, parce qu'en fait il y a beaucoup de structures qui financent les structures de production électrique. Il y a énormément de partenaires. Nous pouvons trouver l'ADEME. Nous pouvons trouver l'État. Nous pouvons trouver la Région. Nous pouvons même trouver la MEL, je crois qu'elle le fait aussi, si je me souviens bien. Après, il va falloir bien évidemment répartir, parce que le problème c'est que, bien souvent, les enveloppes sont normées et que, au bout d'un moment, ces enveloppes sont vidées. Il faut donc aller chercher ailleurs. C'est pour cela qu'aujourd'hui nous avons fait la demande à 80 %, mais ce n'est pas pour cela que nous l'aurons. Nous avons souvent eu des déconvenues dans nos demandes de subventions. Nous faisons les demandes, encore faut-il que les financeurs nous les acceptent.

Laurent PASTOUR.

**M. Laurent PASTOUR :** Pour répondre à Madame CHOUIA concernant les bâtiments adéquats au niveau photovoltaïque, il faut savoir que l'école Jules Ferry sera dotée de panneaux photovoltaïques. Le stade Dubus est déjà doté de panneaux photovoltaïques. L'école La Fontaine sera dotée de panneaux photovoltaïques. Le futur dojo sera doté de panneaux photovoltaïques. C'est-à-dire que nous avons déjà démarré le programme d'installation de ces mini centrales de panneaux photovoltaïques sur la ville de Hem. Cela découle bien sûr directement de cette étude que nous avons menée en 2018 sur le fait de savoir quels sont les bâtiments éligibles.

Nous cherchons aussi à préserver le patrimoine. Vous parliez de l'église Saint-Corneille. À l'époque, nous avons fait une étude et, en effet, nous avons décidé de ne pas installer de panneaux photovoltaïques sur l'église Saint-Corneille pour, entre autres, préserver le patrimoine et préserver ce bâtiment.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Ce que je propose, Laurent, c'est que lors d'une prochaine commission, présidée par notre ami Bruno DUQUESNOY, tu puisses présenter les études qui ont été faites précédemment puisqu'il y a beaucoup d'études qui ont été faites sur des bâtiments hémois qui pourraient éventuellement accueillir des panneaux photovoltaïques. Je propose que ce soit présenté. Ainsi, tout le monde sera au même niveau d'information.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstention ? ... C'est une unanimité.

*La délibération 22, relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de sport Delcourt, est adoptée à l'unanimité.*

### **NPRU LIONDERIE 3 BAUDETS – VENTE D'UN TERRAIN RUE FOCH AU BENEFICE DE LA MEL**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** C'est toujours Laurent, avec la délibération numéro 25 pour la vente d'un terrain, rue Foch, au bénéfice de la MEL.

**M. Laurent PASTOUR :** Dans le cadre de la construction de l'école Jules Ferry, nous avons la partie du terrain qui va être dédiée à l'école Jules Ferry et une autre partie qui est dédiée à un programme logements. Entre le programme logements et l'école Jules Ferry il y a le prolongement de la voirie, qui rentre tout à fait dans le cadre du NPRU pour désenclaver les quartiers et, bien sûr, pour desservir les dix maisons qui vont être construites sur le reste du terrain.

Cette délibération complète d'ailleurs les deux autres délibérations qui étaient en vote bloqué, c'est-à-dire sur le terrain de l'école et sur le terrain dédié aux logements.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Qui veut la parole ? Madame LOUCHART.

**Mme Mathilde LOUCHART :** Pour moi, cette délibération est l'occasion de pouvoir m'exprimer sur le choix de réaliser une nouvelle route aux abords de la future école et des places de stationnement qui vont se situer juste devant l'entrée des enfants. Nous en avons débattu ensemble en commission. Je sais que ma position n'est pas partagée, mais, c'est vrai, les conducteurs cherchent toujours à se garer au plus près de leur destination pour gagner du temps.

Nous, nous pensons que si nous voulons réussir à faire évoluer ces habitudes, il faut commencer par faire évoluer nos façons d'aménager les entrées des écoles. Aujourd'hui, nous voyons qu'il y a de plus en plus de villes qui expérimentent la piétonisation des écoles aux heures d'entrée et de sortie, ou qui choisissent de faire en sorte que les équipements soient construits avec une entrée un peu en recul de la circulation. Les places de stationnement existent, mais elles sont un peu plus loin pour que l'entrée

de l'école soit piétonne. Cela permet déjà d'améliorer la qualité de l'air, parce que les enfants respirent aussi les gaz d'échappement. Cela permet aussi d'assurer une sécurité, parce que cela peut être accidentogène si les voitures ne circulent pas correctement.

Du coup, par rapport à l'état d'avancement du projet des travaux, nous nous doutons bien qu'il n'est plus possible de retravailler sur ces points-là. Ceci dit, il est tout à fait envisageable que cette voie ne soit pas une vraie voie circulée et qu'elle se contente de desservir les quelques maisons qui seront construites en face de l'école.

C'était l'occasion de faire passer cette idée, et de ne pas aller démolir les maisons et reloger les personnes âgées qui y habitent pour pouvoir faire circuler plus de voitures devant l'école.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Qui d'autre veut faire une intervention ? Laurent PASTOUR.

**M. Laurent PASTOUR :** Cette voie a été conçue lors de beaucoup de réunions avec la MEL puisque nous avons défendu, bec et ongles, sur cette voie, le fait de mettre une piste cyclable. Cette voie sera en sens unique et, en effet, elle est bien sûr prévue pour desservir les maisons, mais elle est aussi prévue pour répondre à l'inter-quartier, ce qui est vraiment le programme ANRU. C'est-à-dire faire en sorte que les gens vivent ensemble, vivent ensemble entre les quartiers. Nous allons donc, en effet, essayer de faire en sorte que cette voie soit une voie apaisée, mais où il restera en effet une circulation routière, ne serait-ce que les parents qui vont déposer leurs enfants tout en allant travailler, c'est-à-dire dans le cadre d'aller travailler : je pars de chez moi, je dépose mon enfant, et je continue ma route pour aller au travail.

Malheureusement, tout le monde n'a pas le loisir d'aller à pied déposer ses enfants, rentrer à pied chez soi pour, ensuite, aller travailler. Voilà, nous n'en sommes pas encore sur les voies piétonnes, mais nous ne sommes pas encore sur le fait que tout le monde travaille à 100 mètres ou 500 mètres de l'école de leurs enfants. Voilà pourquoi il y a cette voie.

Maintenant, il y a un énorme parvis. En effet, il y a quelques places de stationnement. Il faut savoir qu'il va y avoir dix maisons. Ces maisons vont avoir leur propre stationnement, mais vont aussi recevoir des visiteurs. C'est-à-dire qu'il faut aussi, dans la rue, quelques places de stationnement pour les visiteurs de ces maisons. Nous essayons de penser un peu à tout le monde.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Bien...

**Mme. Karima CHOUIA :** Moi, cela me fait juste réagir par rapport aux abords des écoles. Ce qui est aussi possible, c'est de revoir la limitation de vitesse aux abords des écoles. Cela peut être fait aussi en dehors des aménagements. Passer en deçà de 30 km/heure lorsque l'on est devant les écoles permet de limiter les risques d'accident.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Écoutez, je pense que nous allons regarder cela dans le cadre de la commission. Je pense que ce sont des choses qui peuvent être faites après. La vitesse, pourquoi pas. Tout cela, ce sont des idées qui peuvent être partagées entre les uns et les autres. Moi, ce que je constate, puisque j'ai la chance d'être à côté de plusieurs écoles, c'est que, malheureusement, les gens vont même parfois jusqu'à stationner sur le trottoir, devant l'école, pour déposer leurs enfants. C'est vraiment un fléau. Nous avons beaucoup de mal à faire respecter le fait qu'il faille s'assurer de la sécurité des enfants sur les trottoirs.

Nous avons fait des parkings à quelques dizaines de mètres de la plupart des écoles, et les gens n'y vont pas, pour des raisons diverses et variées, parce qu'ils sont pressés ou qu'ils n'ont pas envie d'entrer dans le parking. C'est vraiment fléau, et nous avons beaucoup de mal à le faire respecter.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstention ? ... Je n'ai pas vu, Monsieur DUPONT. Vous avez voté ? Pour ou contre, je n'ai pas... Abstention, d'accord. Je ne vois pas

votre main parce que vous êtes juste derrière Jean-Adrien. Il est trop fort. Il est trop imposant. Je ne vois pas votre main, désolé.

*La délibération 25, relative au NPRU Lionderie 3 Baudets – Vente d'un terrain rue Foch au bénéfice de la MEL, est adoptée.*

## **TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Nous poursuivons, toujours avec Laurent PASTOUR et la délibération numéro 28.

**M. Laurent PASTOUR :** C'est une délibération que nous passons tous les ans sur les taux de la taxe de la publicité extérieure. C'est une délibération que nous sommes obligés de passer de façon à ce que nous puissions appliquer la TLPE. Bonne nouvelle, il n'y a pas d'augmentation pour 2021 par rapport au taux de 2020.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Monsieur DUPONT.

**M. Jacques DUPONT :** Merci de me donner la parole. Je profite que le sujet de la publicité extérieure soit abordé pour faire, au Conseil municipal, et en particulier à l'adjointe à l'environnement particulièrement sensible à la sauvegarde de la nature en ville, la proposition suivante.

Pourrions-nous envisager un moratoire pour la proscription de la communication lumineuse numérique à Hem ? Il s'agirait, en fait, de limiter la communication lumineuse à ce qu'elle est aujourd'hui. Cette proposition se réfère à un rapport parlementaire de septembre 2020 et à deux études très complètes de l'ADEME et de l'INSERM, que je tiens à votre disposition, qui établissent que les écrans publicitaires lumineux numériques constituent clairement une source de gaspillage énergétique, de pollution lumineuse et même, plus largement, d'atteintes diverses à l'environnement.

Après examen du droit en vigueur, nous considérons que la réglementation actuelle n'est pas suffisante. Nous avons par ailleurs remarqué que, lors d'une enquête sur la communication municipale, vous proposiez l'option d'augmenter le nombre de panneaux lumineux. C'est pourquoi nous vous proposons de réfléchir ensemble à un moratoire sur le sujet qui pourra être : *Refuser l'installation de nouveaux panneaux et de nouvelles publicités lumineuses numériques ; refuser les sollicitations de sociétés exerçant cette activité ; favoriser le retrait en refusant le principe de leur remplacement.*

Je suis à votre disposition pour en discuter. Je vous en remercie.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Monsieur PASTOUR.

**M. Laurent PASTOUR :** Je pense qu'il faut différencier deux choses. La délibération que nous passons ce soir, c'est sur une taxe sur la publicité extérieure. Concernant les dispositifs publicitaires, depuis le PLU2 nous sommes sur le règlement local de publicité de la MEL et sur l'intégralité de la réglementation MEL concernant la publicité. La ville de Hem est donc séparée en plusieurs zonages sur ce que les publicitaires ont le droit de faire au niveau de chaque zone. Aujourd'hui, nous sommes sur le règlement local de publicité communautaire puisque c'est une compétence qui est partie des communes pour aller vers les EPCI.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Anne DASSONVILLE.

**Mme Anne DASSONVILLE :** Concernant les affichages lumineux sur la ville, nous n'en avons pas beaucoup. Nous en avons 3 ou 4, si mes souvenirs sont bons. Au niveau consommation d'électricité, cela n'est pas énorme. Il faut savoir aussi que si nous ne pouvons plus communiquer par le biais de panneaux lumineux, il va falloir multiplier les affiches, voire ce que l'on appelle les sucettes, c'est-à-dire les emplacements sur les trottoirs pour prévenir les habitants des activités de la Ville, etc. ou alors revenir à la bonne vieille méthode des flyers toutes boîtes, ou quelque chose qui est très énergivore au

niveau du papier. Je pense que le ratio bénéfice/risque n'est pas forcément en faveur de l'environnement si nous revenons à la méthode du papier. Il faut bien communiquer.

C'est pareil, au niveau de l'environnement, si nous voulons multiplier les e-mails, tout cela demande aussi du carbone. À un moment, il faut donc choisir le plus raisonnable et une façon de communiquer qui soit quand même lisible par tous les Hémois parce que le but, quand même, est de les avertir de ce qui se fait dans la ville.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Jean-Adrien MALAIZÉ. Monsieur DUPONT, votre micro est ouvert, et j'ai peur que cela fasse larsen à un moment.

**M. Jean-Adrien MALAIZÉ :** Juste pour compléter ce qu'Anne et Laurent viennent de dire, il faut savoir que le zonage de la ville, dont Laurent vient de parler, nous avons à l'heure actuelle 8 panneaux en 4x3. Il ne nous en restera plus que deux suite à ce nouveau zonage et à ce nouveau règlement. Nous avons pas mal de sucettes qui s'en vont aussi. Nous perdons donc énormément de moyens de communication sur la ville auprès des habitants. Ces panneaux lumineux sont importants pour nous afin de pouvoir communiquer.

Après, je ne suis pas fermé à voir avec Jacques ce qu'il a comme proposition de panneaux lumineux qui seront peut-être moins énergivores. Pourquoi pas réfléchir à cela, mais nous avons besoin de ces panneaux-là pour communiquer. Aujourd'hui, c'est à peu près la seule chose que nous avons le droit de mettre pour communiquer.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Ah, Monsieur DUPONT, allez-y.

**M. Jacques DUPONT :** Je voulais simplement dire que mon intervention avait pour but de poser le débat. Je ne suis pas du tout d'accord avec les différents arguments que vous avez avancés, mais je souhaite que nous puissions prendre date pour en discuter plus avant.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Très bien, le message est passé, mais comme ce n'est pas l'objet de la délibération, je vais voter la délibération. Je pense que les commissions peuvent éventuellement s'y pencher. Je ne vois pas d'inconvénient à réfléchir à ces moyens de communication, mais ce n'est quand même pas l'objet de la délibération puisque nous sommes là sur la taxe sur la publicité extérieure qui, elle, est de compétence communale.

Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstention ? ... Elle est donc votée.

*La délibération 28, relative à la taxe sur la publicité extérieure, est adoptée à l'unanimité.*

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS - EXERCICE 2018 - METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je passe la parole à Blandine LEPLAT pour le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers.

**Mme Blandine LEPLAT :** Merci Monsieur le Maire. Je vais vous parler du rapport annuel de 2018 sur la convention de gestion des déchets ménagers.

En 2018, il y avait 90 communes sur la MEL, au sein desquelles 1 156 000 habitants vivaient. Ces 1 156 000 habitants produisaient 650 000 tonnes de déchets qui étaient collectés. Ce rapport nous rappelle les différents modes de collecte. Il y a déjà le ramassage à domicile, qui est aussi le porte à porte. Il y a la collecte d'apport volontaire, soit par le biais de la déchetterie fixe – pour nous, dans notre environnement le plus proche, c'est Le Sartel ou Mons-en-Barœul qui est accessible grâce au passe

déchetterie – ou les déchetteries mobiles qui viennent ici sur Hem, au stade Dubus, le deuxième samedi matin de chaque mois entre le 13 mars et le 13 novembre.

Il y a aussi un mode de collecte de recyclage du papier de bureau, des restes de repas scolaires et des administrations. Il y a aussi la collecte de déchets spécifiques ou de déchets ménagers spéciaux qui, elle aussi, passe une fois par mois, le samedi ou le mercredi, cela dépend, soit à l'angle de la rue Jules Guesde et de la rue des Trois Fermes, soit à la place de Verdun dans le quartier de Beaumont.

Tous les calendriers sont disponibles sur le site de la Ville.

Il y a aussi un autre mode de collecte qui ramasse les dépôts sauvages, malheureusement. Il y a également le mode de collecte des encombrants, sur rendez-vous, qui, là aussi, font ensuite l'objet d'une valorisation. Enfin, il y a aussi eu une expérimentation, en 2018, de collecte par bennes de 3 210 litres à préhension latérale sur Lille et Hem.

Tous ces déchets collectés – je vous rappelle que c'est 650 000 tonnes en 2018 – sont donc orientés sur deux grands centres de tri. Il y a celui de Halluin et celui de Lille qui ont un taux d'environ 80 % de valorisation globale. Nous avons un centre de valorisation organique qui est à Sequedin qui, lui, valorise du biogaz ou du compost et qui a une capacité de 108 000 tonnes, et un centre de valorisation énergétique à Halluin pour l'incinération et les réseaux de chaleur.

Dans la MEL, nous avons aussi 12 déchetteries et 23 déchetteries mobiles.

Ce rapport nous parle aussi des actions de prévention et d'éducation. Il y a eu une initiation au compostage, le volet famille zéro déchet, le volet Repair'Café. Il y a aussi un site de la MEL qui s'appelle MEL Troc qui permet aussi de mettre en ligne les objets dont vous ne vous servirez plus mais qui pourraient servir à d'autres. Il y a aussi le réemploi et un nombre impressionnant d'animations pédagogiques avec le volet sensibilisation, aussi bien en bus ou avec l'info tri.

Toutes ces actions de prévention s'orientent sur différents publics, qu'ils soient scolaires ou pas. La ville de Hem en a repris beaucoup aussi dans le cadre du zéro déchet. Vous connaissez quand même le dynamisme de notre Défi famille zéro déchet et du compostage aussi. Nous touchons aussi notre public scolaire grâce à la nouvelle animation que nous venons de mettre en place, qui s'appelle les Monsters tris qui aide à collecter et à recycler les déchets au sein même des écoles.

Le dernier volet de ce rapport 2018 sur la prévention de gestion des déchets ménagers est le bilan financier. Je peux vous parler rapidement des dépenses. Les charges générales se montent à 129 millions, l'amortissement de la dette de 19 millions, les charges du personnel pour 3 millions, les charges financières 3 millions, pour un total de 162 282 912 euros. La majorité des recettes provient de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour un montant de 168 millions, et il y a d'autres recettes de 19 millions. Le bilan financier affiche un bilan positif de la différence entre 187 millions et 162 millions, donc à peu près 25 millions.

Voilà pour ce rapport 2018. Le rapport 2019 est en ligne, mais il n'est pas encore transmis officiellement. Il y a une finesse de vocabulaire de la MEL qui le met en ligne, qui est en cours de transmission mais non encore transmis officiellement.

Merci Monsieur le Maire.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Monsieur DUPONT.

**M. Jacques DUPONT :** Encore une fois, je profite un peu de la présentation de cette délibération pour formuler deux remarques. L'une qui est liée directement à ce que nous venons d'entendre sur la forme. Cette délibération nous présente en fait un rapport provenant de la MEL, datant de 2018, conformément à la loi. En fait, je ne sais pas dans quelle mesure votre délibération sera en fait caduque si la loi Engagement et Proximité de 2019, dont vous parlez, était respectée. Je précise en effet que les



documents de la Conférence des maires, des convocations, des notes explicatives de synthèse, des rapports d'orientation, etc. – je vous passe la liste – devront désormais être transmis par courriel aux conseillers municipaux même s'ils ne siègent pas à l'intercommunalité.

Ce serait donc bien qu'à l'avenir cette disposition sur l'information des conseillers municipaux soit appliquée et, éventuellement, j'aimerais bien demander à la conseillère communautaire qui est parmi nous d'y veiller. Cela, c'est pour la forme.

Sur le fond – et nous allons revenir en 2021, mais puisque nous abordons le sujet des déchets –, vous le savez, la Métropole européenne de Lille vient d'adapter son nouveau schéma directeur des déchets ménagers, qui date bien de 2021 et qui est dans l'actualité. Son ambition est de réduire le poids de nos déchets ménagers, mais également de trier plus et mieux. Pour y parvenir, il y a quelques semaines, la MEL a voté le principe d'installer, en essai dans les villes volontaires, des bornes d'apports destinées au ramassage du verre. Le verre est le seul matériau recyclable à 100 % et à l'infini, à condition de bien le trier en amont. Hem n'a pas désiré faire partie des 40 villes de la MEL qui ont participé à cette opération, parmi lesquelles figurent nos villes voisines.

Nous nous apercevons à cette occasion que la ville de Hem fait partie des villes les plus réticentes sur l'apport volontaire des déchets. Pourtant, cette opération tente d'éviter que demain, au lieu d'avoir deux ou trois poubelles, nous en ayons quatre. Vous évoquez un problème d'emplacements disponibles – c'est ce qui a été évoqué en commission – alors que vous en trouvez lorsqu'il s'agit de créer des places de parking qui attirent les voitures comme des aimants dans le centre-ville.

Vous nous dites que c'est sale et bruyant, et préférez le passage de camions à domicile alors que les bacs sont aujourd'hui alvéolés et dotés de parois acoustiques pour éviter les nuisances des riverains. Est-ce, d'après vous, une bonne décision de ne pas avoir participé à ce test ? Merci.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Tu veux intervenir ? ... Madame LEPLAT.

**Mme Blandine LEPLAT :** Merci, Jacques. Nous rebondissons sur 2021. Néanmoins, ce n'est pas l'objet de cette délibération. Toutefois, saches que nous suivons le dossier concernant le nouveau schéma directeur des déchets ménagers. Nous avons eu, entre autres, une réunion avec les maires du secteur. Nous avons aussi fait un courrier, au mois de mars, à Damien CASTELAIN. Ce courrier disait qu'il était vrai que le président de la Métropole nous sollicitait sur le schéma directeur des déchets ménagers de 2021 à 2030, et en particulier sur le mode de collecte sélective du verre. Trois hypothèses avaient été proposées, et Hem avait fait le choix de la solution 2, qui était la collecte du verre séparée en bacs bi-compartmentés pour les communes en disposant déjà. Cette solution de concilier à la fois les orientations du schéma global de collecte avec l'harmonisation des schémas de collecte et des couleurs de contenants, l'extension des consignes de tri, du tri à la source des biodéchets et le maintien de la qualité de service public perçu par l'usage et induite par la collecte à domicile.

Nous suivons néanmoins le dossier. Nous sommes très attentifs. Nous sommes bien conscients aussi du contexte réglementaire puisque tu n'es certainement pas sans savoir que nous avons besoin d'une harmonisation des schémas de collecte, entre autres avec la sortie du verre, tout cela avec une échéance en décembre 2022. Nous sommes donc vraiment attentifs.

Dans ce schéma directeur, outre les bornes d'apport volontaire, il y a aussi l'harmonie dans la couleur des bacs, identique pour tout le territoire national. Cela simplifiera aussi nos gestes de tri des déchets lorsque nous serons hors de notre résidence principale. Il y a aussi l'harmonie des consignes de tri.

Concernant l'implantation des points d'apport volontaire, nous sommes bien sûr d'accord. Cependant, sur le sujet, nous attendons encore parce qu'en fait nous n'avons pas d'informations, et nous avons besoin d'informations. Lorsque nous en avons parlé au mois de mars, c'était une borne d'apport volontaire pour 300 habitants, ce qui fait que sur une ville de 20 000 habitants nous avons besoin de 60 emplacements. C'était donc compliqué.

Ensuite, nous souhaiterions plutôt des bornes enterrées plutôt qu'aériennes afin d'éviter d'une part cet aspect de nuisance sonore – même si je suis d'accord avec toi, le matériel peut évoluer –, mais aussi l'aspect autour des déchets. Lorsque vous allez à la borne d'apport volontaire de verre avec votre carton qui contient vos verres, vous allez vider tout le verre dans la borne d'apport volontaire, et que faites-vous de votre carton ? Vous allez le laisser à côté parce que vous n'allez pas rentrer chez vous avec votre carton vide.

Là aussi, nous avons un problème avec les nuisances de propreté. Néanmoins, concernant l'implantation des bacs, nous attendons car nous ne connaissons pas les modules proposés. Nous voudrions plutôt des bornes d'apport volontaire enterrées et non pas aériennes.

Tu parlais tout à l'heure des 40 villes de la métropole qui testent un peu ce nouveau déploiement de collecte en points d'apport volontaire. Il faut savoir aussi que les grandes villes qui font partie de cette liste (La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Roubaix, etc.) ne le font que partiellement. Les grandes villes ne le font que partiellement dans certains quartiers. C'est ce que nous envisageons, nous aussi, pour l'implantation. Cependant, avant, nous aimerions bien faire cela en concertation avec nos habitants. Nous aimerions bien, via notre plateforme participative, Cap Collectif, mettre cela en ligne parce que c'est bien beau, nous sommes nous aussi d'accord pour faire ce point d'apport volontaire, mais le problème c'est l'implantation. Nous attendons non seulement des informations de la part de la MEL, mais nous allons aussi les mettre en ligne, via notre plateforme participative, pour connaître les avis de nos habitants. À ce jour, nous avons un peu de mal à voir le bénéfice.

Voilà, merci Monsieur le Maire.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Madame CHOUIA.

**Mme Karima CHOUIA :** Merci. Nous débattons beaucoup du verre en mélange. Moi, je trouve qu'il serait plus porteur de débattre de la consigne du verre, parce que nous serions beaucoup plus sur de l'économie circulaire. Moi, je suis plutôt favorable à ce que nous puissions échanger, éventuellement créer une motion – pourquoi pas ? – dont la ville de Hem serait porteuse et qu'elle proposerait aux autres communes de la MEL, à proposer à la MEL sur le fait de voir la faisabilité de la consigne, étudier la filière de réemploi, etc. Je trouve que cela serait plus porteur. Nous sommes dans l'économie circulaire et, pour moi, c'est plus intéressant.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** J'opiniais de la tête, parce que cela fait plusieurs jours que je dis que c'est la solution. Moi, c'est ce que je fais depuis 20 ans. J'ai un brasseur qui vient me livrer et me reprendre ; je n'ai pas beaucoup de verre. Monsieur LAOUADI.

**M. Saïd LAOUADI :** Karima et vous m'avez précédé, parce que je pense que nous faisons partie de la génération des consignes. Nous nous battions pour aller porter les consignes, parce que cela faisait un peu de sous. Je pense que c'est la solution idéale. En revanche, pour les gens qui souhaitent qu'il y ait du verre récupéré, je propose que nous choissions les lieux par rapport aux gens qui le demandent, parce que cela fait un bruit fou. En plus de ça, cela va prendre de l'espace. Nous aurons les habitants qui seront d'accord pour ne plus être d'accord. Si nous posons la question aux habitants, ils sont d'accord. Devant chez eux, ils ne sont plus d'accord. La consigne est donc l'idéal.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Très bien. Nous n'allons pas refaire les conversations du Café du commerce. Simplement, la position de la Ville est assez simple. Un point d'apport volontaire pour 300 habitants sans concertation avec personne et suppression des bacs unilatérale, c'est non. C'est clair, c'est non. En revanche, si c'est une expérimentation en négociation ou avec des concertations avec les habitants sur une expérimentation dans des quartiers tel que nous allons le faire, d'ailleurs, à la Lionderie dans le nouveau quartier qui va être construit, avec des points calibrés, enterrés, insonorisés, définis avec les habitants, c'est oui.

Je ne suis pas pour la démocratie participative que lorsque cela m'intéresse. Je suis pour la démocratie participative sur tous les sujets.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération qui prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstention ? ... C'est l'unanimité.

*La délibération 31, relative au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers – Exercice 2018 – Métropole européenne de Lille, est adoptée à l'unanimité.*

## **INTEGRATION D'AIDES FINANCIERES POUR LE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Il y a encore une délibération, la 33, par Anne DASSONVILLE, pour l'intégration d'aides financières pour le raccordement à l'assainissement collectif.

**Mme Anne DASSONVILLE :** Merci Monsieur le Maire. À travers la délibération cadre de juin 2018 et le GOPH 2020-2026, la Ville a affirmé et confirmé sa volonté d'agir en faveur de la transition écologique et des économies d'énergie et de fluides. Elle s'est engagée en ce sens dans le PCAET de la MEL, le Plan climat-air-énergie territorial.

Cela fait plusieurs années que la ville de Hem vient soutenir les Hémois qui s'engagent dans une démarche de développement durable par le biais de subventions, et ce sans condition de ressources.

À ce jour, il existe sept aides aux particuliers pour le développement durable. Il y a l'isolation thermique des maisons, la régulation du chauffage, la production d'énergie renouvelable – dont les panneaux photovoltaïques dont nous parlions tout à l'heure, sur des bâtiments publics, mais cela est aussi possible chez les particuliers –, la valorisation des biodéchets, les végétalisations de façades pour créer des couloirs de biodiversité, la mobilité douce pour encourager les déplacements à vélo ou en trottinette électrique, et la récupération d'eau de pluie.

Avec cette délibération, aujourd'hui, la ville de Hem souhaite proposer une huitième aide en lien avec le raccordement à l'assainissement collectif d'un logement individuel, que nous appelons aussi le tout à l'égout. Favoriser et soutenir cette démarche permet à la Ville de contribuer à la lutte contre les pollutions du sol et de l'air, d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et de protéger la ressource en eau, le trésor du XXI<sup>e</sup> siècle, en luttant contre les rejets non conformes.

Cette aide sera accordée aux Hémois qui sont éligibles aux travaux de raccordement conformément aux préconisations du TRV, qui est l'unité territoriale de Roubaix-Villeneuve d'Ascq. C'est une antenne de la MEL, et c'est elle qui a la compétence pour le tout à l'égout. Le particulier qui veut ainsi raccorder son habitat au réseau collectif d'assainissement aura donc deux démarches successives à faire. Tout d'abord, évidemment, solliciter la TRV, parce que c'est elle qui a la compétence réseau, qui s'accorde ensuite avec le propriétaire pour la réalisation des travaux. La TRV prend en charge les travaux qui sont sur le domaine public, et le propriétaire de la maison prend en charge tous les travaux qui permettent de relier son assainissement sur le domaine public.

Une fois que ces travaux-là sont fait, le particulier peut solliciter la ville de Hem pour obtenir l'aide qui correspond à 50 % du reste à charge, plafonné à 500 euros.

À travers cette délibération, nous demandons à Monsieur le Maire d'agir en ce sens.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Un sujet important... Nous avons encore de nombreux logements qui ne sont pas raccordés et qui ont encore de l'assainissement non collectif, et qui polluent nos sols et nos rivières. Nous avons décidé de participer

pour que leur collecteur, ou en tout cas leur raccordement... Certes, c'est symbolique par rapport au montant, mais ils peuvent aussi avoir des aides auprès d'autres structures telle que l'Agence de l'eau ou autres. Lorsqu'il y a une rue qui est faite – c'est notamment le cas, par exemple, de la rue de l'Abbé Lemire – l'ensemble des habitants sont contactés afin de leur rappeler qu'ils ont une obligation, puisque c'est la loi, de se raccorder et que, pour les aider, il y a des aides communales, surtout lorsque ce sont des rues dans lesquelles il y a, malheureusement, des gens qui n'ont pas forcément les moyens de le faire.

Je propose de passer au vote. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... Abstention ? ... C'est l'unanimité.

*La délibération 33, relative à l'intégration d'aides financières pour le raccordement à l'assainissement collectif dans le cadre du développement durable – mise en place du dispositif, est adoptée à l'unanimité.*

Avant de clore la séance, je vous rappelle qu'il y a des signatures à faire sur les comptes administratifs et les budgets puisqu'il y a cinq documents à signer, en plusieurs exemplaires. Avant de vous sauver, n'oubliez pas de signer.

*La séance est levée.*

Francis VERCAMER,

Le Maire